

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapport de présentation

ANNEXE

Diagnostic agricole 6 communes



Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Pièce n°	Approuvé le	Signature du/de la président-e
1-5	16 novembre 2022	Vu la délibération N°2022-11-08 approuvant le PLUi le 16 novembre 2022, Monsieur Antonio PASCUAL, Président de la c.c.S.c.c. 



BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	LE PULEY
BISSY-SUR-FLEY	ROSEY
BURNAND	SAINT-BOIL
BUXY	SAINTE HELENE
CERSOT	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
CHÂTEL-MORON	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
CHENÔVES	SAINT-MARTIN-D'AUXY
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	SAINT-MARTIN-DU-TARTRE
CULLES-LES-ROCHES	SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS
FLEY	SAINT-PRIVE
GENOUILLY	SAINT-VALLERIN
GERMAGNY	SANTILLY
GRANGES	SASSANGY
JULLY-LÈS-BUXY	SAULES
MARCILLY-LES-BUXY	SAVIANGES
MESSEY-SUR-GROSNE	SERCY
MONTAGNY-LES-BUXY	VAUX-EN-PRE
MOROGES	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE

Diagnostic prospectif pour la prise en compte des enjeux liés à l'agriculture sur 6 communes du territoire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Octobre 2018



Le demandeur de l'étude
Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise représentée par son Président Daniel DUPLESSIS 3 impasse des Marbres 71390 Buxy

Le rédacteur de l'étude
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire Service Territoires Pôle Développement Territorial Christophe GUILLON, Lucas BURDIN et Fabien BOURDON 59 rue du 19 mars 1962 – CS 70610 71010 MACON Cedex Tél : 03 85 29 55 58 – Fax : 03 85 29 56 77 - www.sl.chambagri.fr

Objet de l'étude
• Prise en compte des enjeux agricoles territoriaux (parcellaire, localisation des sièges et des bâtiments d'exploitation, parcelles à enjeux, circulation des engins agricoles,...) dans les projets d'aménagement du territoire au travers des documents d'urbanisme. • Tenir compte des atouts, contraintes et projets de développement des entreprises agricoles pour faire les meilleurs choix de planification. • Disposer des données territoriales agricoles actualisées et favoriser la concertation locale.

Sources et documents de références
• Acte d'engagement signé avec la Communauté de Communes le 28 mai 2018 • Réunion sur le terrain les 10, 17 et 19 juillet 2018 • Sources d'informations : Règlement sanitaire départemental, Réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, couches anonymes des îlots PAC, RGA 2010, enquêtes terrain, base de données interne

Etude réalisée
De juin 2018 à septembre 2018

Etude restituée le
23 octobre 2018

Vos conseillers se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

ENGAGEMENT DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic

La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire est certifiée par l'AFNOR pour ses prestations de conseil et de formation depuis 2012,

et pour ses activités d'études et de diagnostics auprès des collectivités depuis 2015.

Notre référentiel d'engagement de service (Certification AFNOR, référence 221) certifie l'engagement de nos Services aux agriculteurs et aux acteurs des Territoires.

NOTRE CODE ÉTHIQUE

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE RESPECTE UN CODE D'ÉTHIQUE
FONDÉ SUR NOS VALEURS ET DESTINÉ
À PROTÉGER VOS INTÉRÊTS ESSENTIELS

LE RESPECT

Nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ;
et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences.
Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ;
nous respectons vos choix et votre volonté.

L'ÉCOUTE

Nous nous adaptons au contexte, à la culture de votre entreprise, aux personnes qui y travaillent. Nous
vous écoutons, nous entretenons des relations positives,
nous répondons à vos questions et vos interrogations.

LA CONFIDENTIALITÉ

Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives
portées à notre connaissance sans votre autorisation.

LA RESPONSABILITÉ

Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités
quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

LE RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Nous connaissons et respectons les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités
de notre organisme et à votre entreprise en lien avec la prestation.

L'INTÉGRITÉ

Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité du service rendu.

L'OBJECTIVITÉ

Nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.

L'INDÉPENDANCE

Nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

LA PERFORMANCE DURABLE

Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique,
efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE SAÔNE-ET-LOIRE

PARTENAIRE
DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET
DES ACTEURS
DES TERRITOIRES

DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS

- CONSEIL
- FORMATION
- ÉTUDE
- DIAGNOSTIC

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IP01762

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute
proche pour mieux vous comprendre

La réactivité
pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité
des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise
une large palette de compétences

La clarté des informations
pour une relation en toute confiance

L'éthique
des valeurs pour le respect de vos intérêts



LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



TABLE DES MATIERES

1	LA METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	5
1.1	Rappel de la commande	5
1.2	Un diagnostic en trois grandes étapes.....	6
1.3	Les logiciels utilisés.....	7
2	SIX NOUVELLES COMMUNES	8
3	L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUENT LES AGRICULTEURS	11
3.1	Des communes largement couvertes par des ZNIEFF	11
3.2	Des zones humides prenant différentes formes.....	14
3.3	Les sites Natura 2000.....	15
3.4	Les zones inondables	17
3.5	Les périmètres de protection des puits de captage.....	17
3.6	Le bocage, élément caractéristique du paysage.....	19
3.7	Un territoire bénéficiant d'indemnités pour handicap naturel.....	20
3.8	Trois communes réaménagées foncièrement	21
3.9	Les structures agricoles.....	22
4	UNE PREMIERE VISION DU PAYSAGE AGRICOLE	24
5	PRODUCTION ANIMALE – UN ELEVAGE TOURNE VERS LA VACHE ALLAITANTE	25
5.1	Les types de productions animales par commune (en nombre d'entreprises agricoles).....	25
5.2	Focus sur les bovins	28
5.3	Les signes de qualité	28
5.4	Bilan des productions animales.....	30
6	PRODUCTION VEGETALE – LA VIGNE EN QUASI-MONOPOLE	31
6.1	Les productions	31
6.2	Les signes de qualité	32
7	STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES	34
7.1	Des entreprises agricoles gérées majoritairement par des hommes.....	34
7.2	Des exploitations majoritairement sous statut individuel.....	34
7.3	De grandes différences vis-à-vis de l'emploi entre les communes	35
7.4	Des exploitations peu diversifiées.....	35
7.5	Certaines communes assez impactées par la réglementation sanitaire	35
7.6	Des bâtiments offrant de bonnes conditions de travail.....	38
7.7	La production d'énergie renouvelable à la marge	39
7.8	Une coopération bien ancrée dans le territoire	39
7.9	Une pratique de l'épandage pouvant être mieux maîtrisée	40
7.10	Le compost, une pratique qui n'est pas encore entrée dans les mœurs.....	42
7.11	Les MAE, des aides peu répandues.....	42
7.12	Quelques problèmes de voisinage et de circulation	43

8	L'AVENIR DES ENTREPRISES AGRICOLES.....	46
8.1	44 ans de moyenne d'âge	46
8.2	Plusieurs installations au cours des années précédentes	47
8.3	Une succession bien maîtrisée	47
8.4	Des visions contrastées concernant l'avenir	48
9	LES ENTREPRISES AGRICOLES TYPES	50
10	BILAN DU DIAGNOSTIC	51
10.1	Au niveau de l'environnement agricole	51
10.2	Au niveau des productions animales et végétales.....	51
10.3	Au niveau de la structure et du fonctionnement des exploitations	52
10.4	Au niveau de l'avenir des exploitations	52
	ANNEXES	1
	Annexe 1 - Liste des abréviations	1
	Annexe 2 - Sources.....	2
	Annexe 3 - Les AOC viticoles par commune	3
	Annexe 4 - Questionnaire.....	4

1 La méthodologie du diagnostic

1.1 Rappel de la commande

A l'issue d'un appel d'offre, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire a été missionnée par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise afin de réaliser un diagnostic prospectif pour la prise en compte des enjeux liés à l'agriculture sur six communes de son territoire, à savoir Burnand, Collonge-en-Charollais, Genouilly, Le Puley, Saint-Gengoux-le-National et Vaux-en-Pré. Ce diagnostic fait suite à une étude similaire réalisée en 2015 sur les 30 autres communes de l'intercommunalité.

L'objectif pour la Communauté de Communes est d'obtenir une meilleure vision agricole de son territoire afin d'améliorer sa stratégie intercommunale et son positionnement à grande échelle dans une optique de développement.

La prestation du diagnostic doit prendre la forme d'un état des lieux dynamique et prospectif réalisé en trois phases encadrées par un comité de suivi :

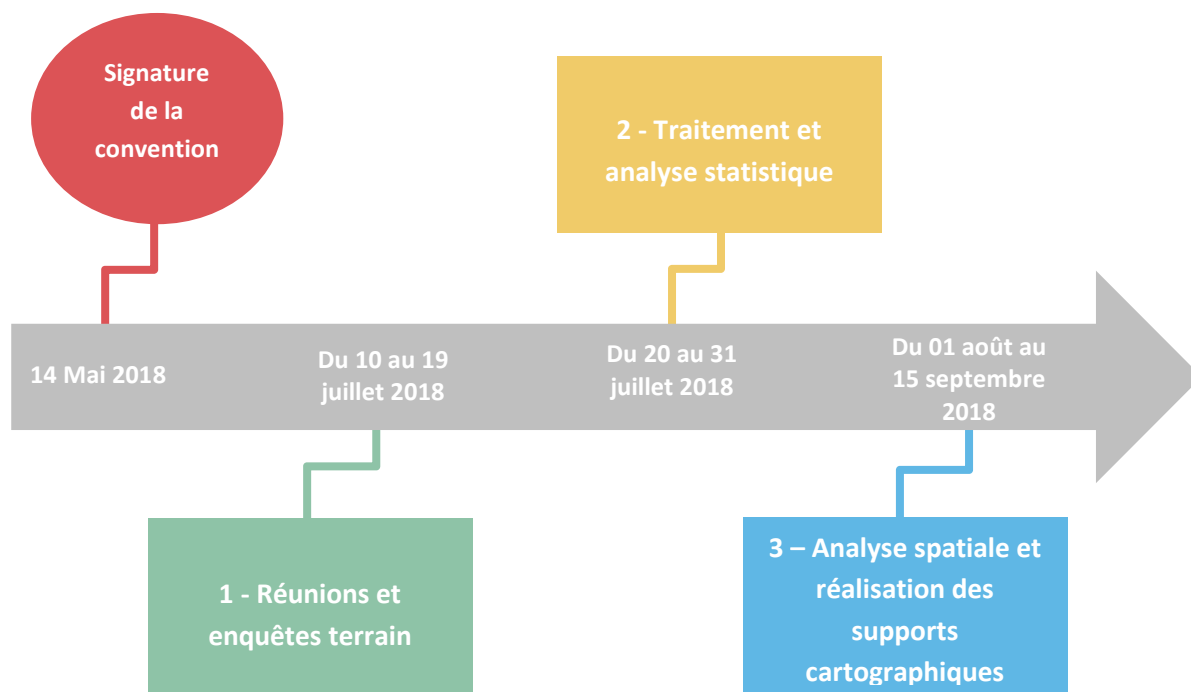
- *Phase 1 : état des lieux, diagnostics et inventaire ;*
→ rencontre des acteurs du monde agricole et études de diverses thématiques (localisation des exploitations, structure des exploitations, mobilités au sein des exploitations, secteurs et sites stratégiques, gestion de l'eau et des sols, besoins à court, moyen et long terme) ;
- *Phase 2 : volet prospectif du diagnostic ;*
→ présentation d'une synthèse sous format cartographique commentée permettant de dégager les logiques du territoire vis-à-vis des thématiques précédentes ;
- *Phase 3 : fourniture des données de l'étude finalisée au format SIG (Système d'Information Géographique) ;*
→ rendu de données cartographiques pour une exploitation sous SIG comprenant entre autre la localisation des sièges et des divers bâtiments agricoles, les terres utilisées par les exploitants professionnels, les zones de drainage et d'épandage, les périmètres des AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et mesures agro-environnementales ou encore la localisation des besoins à court, moyen et long terme.

Ces trois phases doivent être réalisées sous un calendrier indicatif d'environ quatre mois maximum.

Le rendu des documents textes doit être sous format modifiable (Word, OpenOffice) ainsi que PDF. Concernant le rendu sous SIG, le fond de plan de référence utilisé pour la saisie est le plan cadastral numérisé sous forme vectorielle.

1.2 Un diagnostic en trois grandes étapes

Chronologie de l'élaboration du diagnostic



1 - Réunions et enquêtes terrain

Afin d'informer les élus et les exploitants des territoires concernés par le diagnostic agricole, deux réunions publiques ont été effectuées le 10/07 à Genouilly et Saint-Gengoux-le-National. Ces deux rencontres ont permis de présenter le projet de PLUi et la démarche de la Chambre d'Agriculture dans le cadre du diagnostic. Au préalable, un courrier d'invitation a été envoyé aux collectivités et à l'ensemble des exploitations professionnelles.

Dans un second temps, deux permanences, une à Genouilly le 17/07, une autre à Saint-Gengoux-le-National le 19/07, ont permis de rencontrer les exploitants du territoire lors de rendez-vous individuels préalablement convenus par téléphone. Sur 33 exploitants professionnels identifiés, 24 ont été rencontrés. Lors de ces entrevues, le foncier agricole, les bâtiments ainsi que les projets de construction de chaque exploitant ont été identifiés sur un SIG. De plus, au travers d'un questionnaire (voir annexe 4), différentes données ont été collectées (cheptels, périmètres de réciprocité...).

Les exploitants non rencontrés lors des deux permanences ont été contactés par téléphone afin de remplir l'enquête à distance. Toutefois, six sont restés injoignables. Les informations sur ces derniers ont été complétées à partir de la base de données de la Chambre d'Agriculture.

2 - Traitement et analyse statistique

Une fois les enquêtes terminées, l'ensemble des informations collectées a été compilé au sein d'une base de données. Par la suite, différentes opérations statistiques ont été effectuées pour analyser les données. Ces dernières ont notamment été complétées et comparées à celles du RGA 2010 (Recensement Général Agricole) réalisé par le Ministère de l'Agriculture ou encore celles des déclarations PAC (Politique Agricole Commune).



Concernant les statistiques effectuées, le nombre d'individus étant relativement faible voire très faible comme par exemple sur la commune du Puley (seulement un enquêté), il est nécessaire de prendre en compte ce paramètre lors de la lecture de certains résultats de l'étude.

3 – Analyse spatiale et réalisation des supports cartographiques

Par la suite, une analyse spatiale a été effectuée grâce à la réalisation sous SIG de différentes cartes thématiques. Celles-ci sont construites à partir des données internes à la Chambre d'Agriculture, y compris celles récoltées lors des permanences sur le terrain. D'autres données issues de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sont également exploitées. Aussi, grâce à ces différentes cartes, les enjeux agricoles du territoire ont pu être mis en évidence (exploitations enclavées, parcelles qualitatives à protéger...).



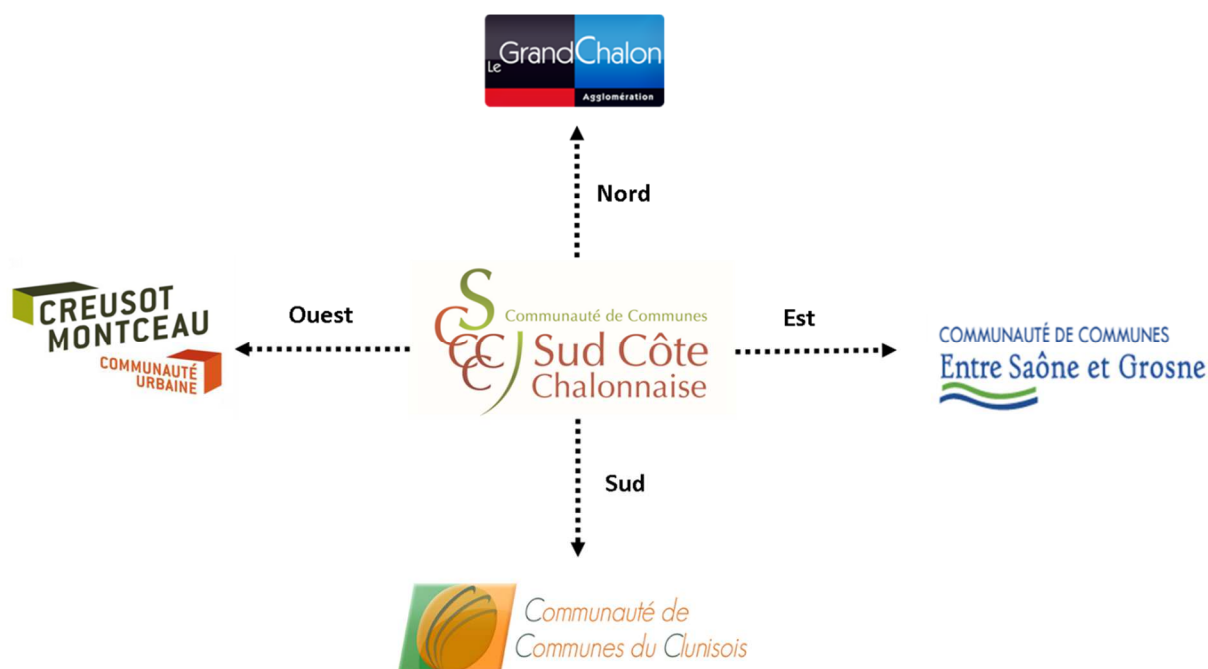
1.3 Les logiciels utilisés



2 Six nouvelles communes

Située au cœur de la Saône-et-Loire, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise se situe à proximité de plusieurs grands pôles d'importance comme Chalon-sur-Saône au nord et Le Creusot / Montceau-les-Mines à l'ouest.

Situation géographique de l'intercommunalité



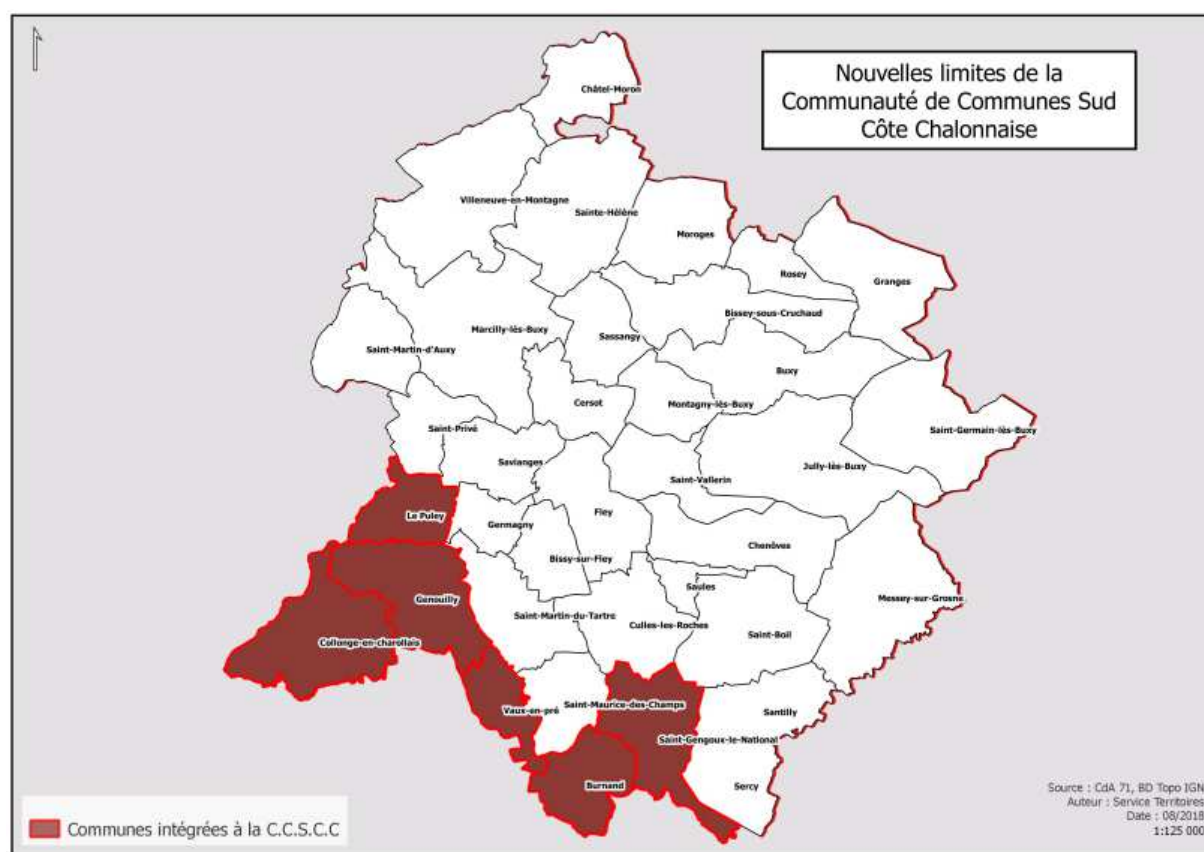
Composée de 30 communes pour un total de 9568 habitants en 2014 selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des études économiques), six communes ont rejoint l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 suite au nouveau SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Situées au sud-ouest de l'intercommunalité, ces six collectivités sont Burnand, Collonge-en-Charollais, Genouilly, Le Puley, Saint-Gengoux-le-National et Vaux-en-Pré. Celles-ci sont toutes issues de la Communauté de Communes Entre Grosne et le Mont-Saint-Vincent, désormais dissoute.

Comptant à elles six 1921 habitants en 2014, elles portent la Communauté de Communes à 11 489 habitants, soit une augmentation de sa population d'environ 20 %.

D'une surface globale de 48,60 km², les six communes représentent un peu plus de 15 % du territoire intercommunal.

Commune	Superficie (ha)	Population (2014)
Burnand	648	125
Collonge-en-Charollais	1213	142
Genouilly	1087	429
Le Puley	525	91
Saint-Gengoux-le-National	945	1043
Vaux-en-Pré	442	91
TOTAL	4860	1921



D'un point de vue paysager, les six communes sont fortement caractérisées par l'agriculture qui façonne et donne un caractère rural au territoire. Aussi, les prairies et les vignobles sont des éléments importants de la trame paysagère. D'autres entités telles que de nombreux boisements et plaines vallonnées jouent également un rôle important dans l'identité visuelle des différents bourgs.

La ligne TGV (Train à Grande Vitesse) reliant Lyon à Paris impacte de façon importante le paysage en créant une coupure sur les communes de Genouilly, Le Puley et Vaux-en-Pré.

Paysage de prairie bocagère vallonné sur la commune de Burnand



3 L'environnement dans lequel évoluent les agriculteurs

3.1 Des communes largement couvertes par des ZNIEFF



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) est une portion de territoire au sein de laquelle des éléments remarquables du patrimoine naturel ont été identifiés. Aussi, c'est une zone participant au maintien des grands équilibres naturels en abritant notamment des espèces animales et végétales rares caractéristiques du patrimoine naturel régional. Toutefois, elles n'ont pas de portée juridique.

Par ailleurs, deux types de ZNIEFF existent, les ZNIEFF de type 1 (7 sont présentes sur le territoire d'étude) et les ZNIEFF de type 2 (4 sont présentes sur le territoire d'étude).

La ZNIEFF de type 1 correspond à un territoire souvent limité abritant au moins une espèce importante au sein d'une ou plusieurs unités écologiques homogènes.

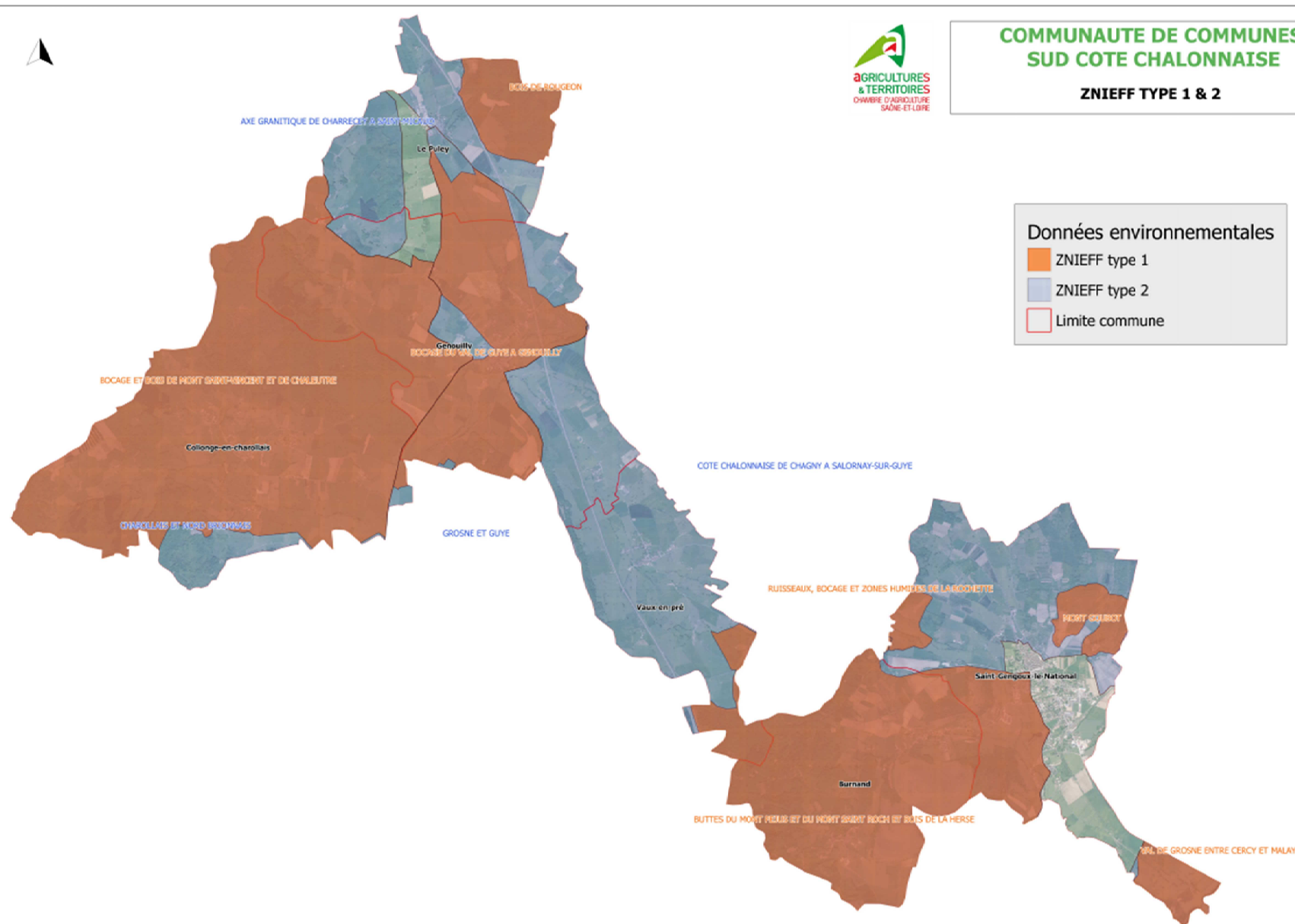
L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUENT LES AGRICULTEURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE

ZNIEFF TYPE 1 & 2

Données environnementales

- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2
- Limite commune



Source: Données Chambre d'Agriculture 71, INPN 2018, BD ORTHO IGN PARIS 2017, BD TOPO IGN PARIS 2016 - reproduction interdite - Licence APCA

0 1 2 km

ZNIEFF de type 1 sur le territoire d'étude

BOCAGE DU VAL DE GUYE A GENOUILLY Surface : 497 hectares Communes : Collonge-en-Charollais ; Genouilly ; Le Puley Exemple d'espèce présente : alouette lulu Influence de l'agriculture : réelle (pâturage)	BOCAGE ET BOIS DE MONT SAINT-VICENT ET DE CHALEUTRE Surface : 2800 hectares Communes : Collonge-en-Charollais ; Genouilly ; Le Puley Exemple d'espèce présente : violette des chiens Influence de l'agriculture : réelle (mise en culture, traitement)
BOIS DE ROUGEON Surface : 383 hectares Commune : Le Puley Exemple d'espèce présente : aigle botté Influence de l'agriculture : potentielle (mise en culture, semis, traitement, sylviculture, fauchage, déboisement)	BUTTES DU MONT PEJU ET DU MONT ROCH ET BOIS DE LA HERSE Surface : 2863 hectares Communes : Burnand ; Saint-Gengoux-le-National ; Vaux-en-Pré Exemple d'espèce présente : érable de Montpellier Influence de l'agriculture : réelle (pâturage)
MONT GOUBOT Surface : 64 hectares Commune : Saint-Gengoux-le-National Exemple d'espèce présente : pelouse aride Influence de l'agriculture : réelle (mise en culture)	VAL DE GROSNE ENTRE CERCY ET MALAY Surface : 764 hectares Commune : Saint-Gengoux-le-National Exemple d'espèce présente : faucon hobereau Influence de l'agriculture : potentielle (pâturage, mise en culture, traitement, fauchage et débroussaillage, destruction des haies)
RUISSEAU, BOCAGE ET ZONES HUMIDES DE LA ROCHETTE Surface : 106 hectares Commune : Saint-Gengoux-le-National Exemple d'espèce présente : polystic à aiguillons Influence de l'agriculture : réelle (pâturage)	

3.2 Des zones humides prenant différentes formes

Les zones humides sont des milieux naturels mélangeant terre et eau. Prenant des formes diverses, tourbières, lagunes ou encore prairies humides, elles jouissent d'une biodiversité exceptionnelle et jouent un rôle majeur dans la qualité de l'eau ou encore dans la prévention des inondations.

Milieux très fragiles, elles nécessitent d'être protégées et une réglementation très stricte a été mise en place dans ce sens impactant les agriculteurs (drainage, captage des mouillères, intervention sur fossés et cours d'eau...).

Bien qu'aucun recensement exhaustif n'existe sur les six communes, des données partielles à partir des diagnostics de ZNIEFF sont disponibles. Aussi, on peut trouver toutes sortes de zones humides sur le territoire d'étude comme des bois marécageux, prairies humides, forêts et fourrés très humides, ruisselets, eaux douces et autres ruisseaux.

3.3 Les sites Natura 2000

Un site Natura 2000 est un périmètre au sein duquel une zone naturelle fait l'objet de protections dans le but de conserver son habitat et ses espèces. Chaque site se voit doter d'objectifs qui lui sont propres.



Pour les mener à bien, des contrats agricoles sont élaborés pour les agriculteurs volontaires ayant du parcellaire sur le site. En échange d'une compensation financière et/ou matériel, le chef d'entreprise agricole s'engage à respecter des engagements visant à protéger la faune, la flore et l'habitat de la zone. Ce dispositif peut être mis en place dans le cadre d'un contrat MAE (Mesure Agro-Environnemental ; voir [7.11](#)).

Aussi, il existe deux types de site Natura 2000 : les sites de la Directive Oiseaux, absents du territoire d'étude, et les sites de la Directive Habitats privilégiant la protection des habitats, de la faune et de la flore sauvages.

Zones Natura 2000 sur le territoire d'étude

Pelouse calcicole de la Côte chalonaise

Communes : Burnand ; Saint-Gengoux-le-National

Superficie : 912 ha

Habitats principaux : lande et pelouse sèche

Incidences positives de l'agriculture : pâturage

Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne

Communes : Collonge-en-Charollais ; Genouilly

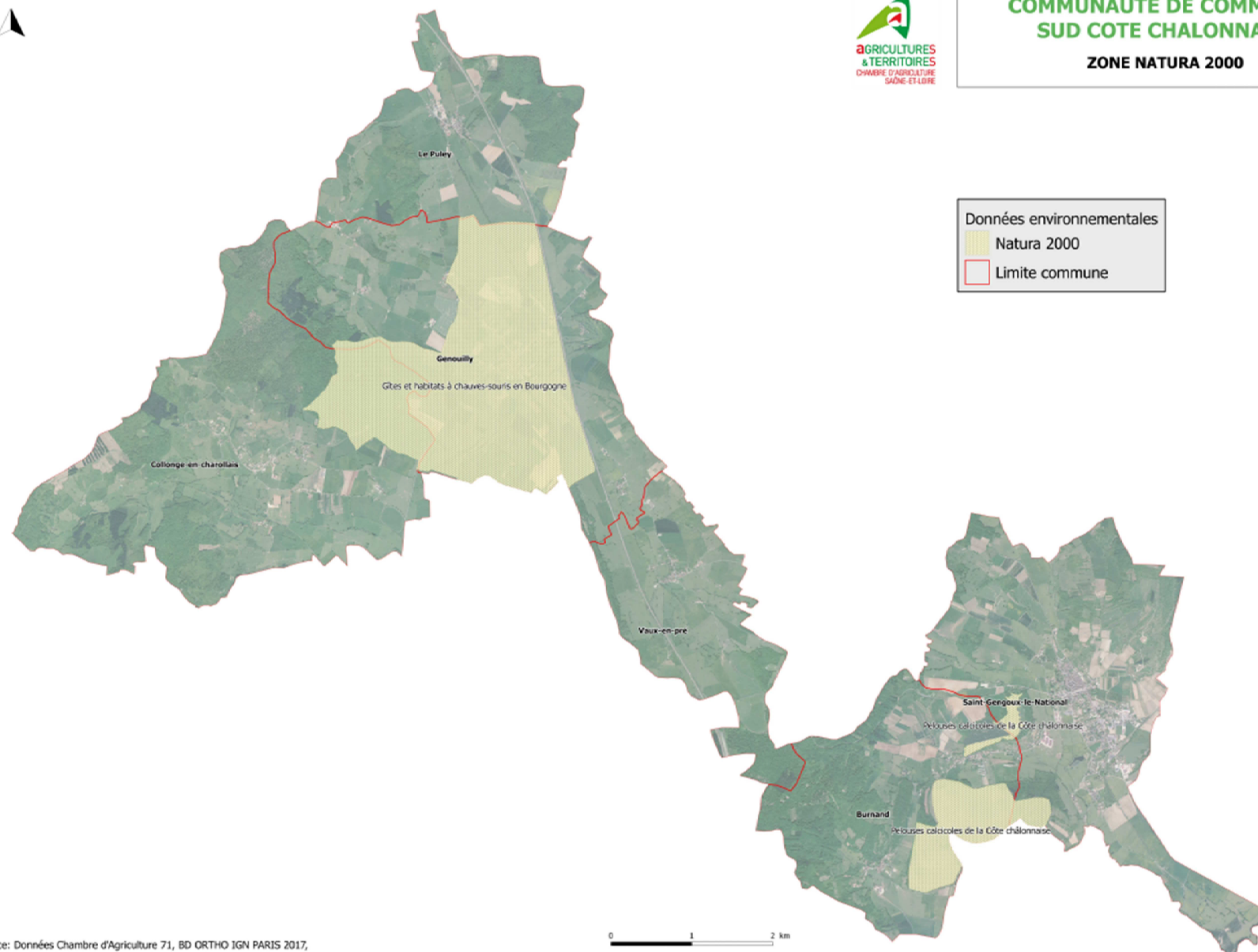
Superficie : 63307 ha

Habitats principaux : prairies semi-naturelles humides ; prairies mésophiles améliorées

Incidences positives de l'agriculture : pâturage

L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUENT LES AGRICULTEURS

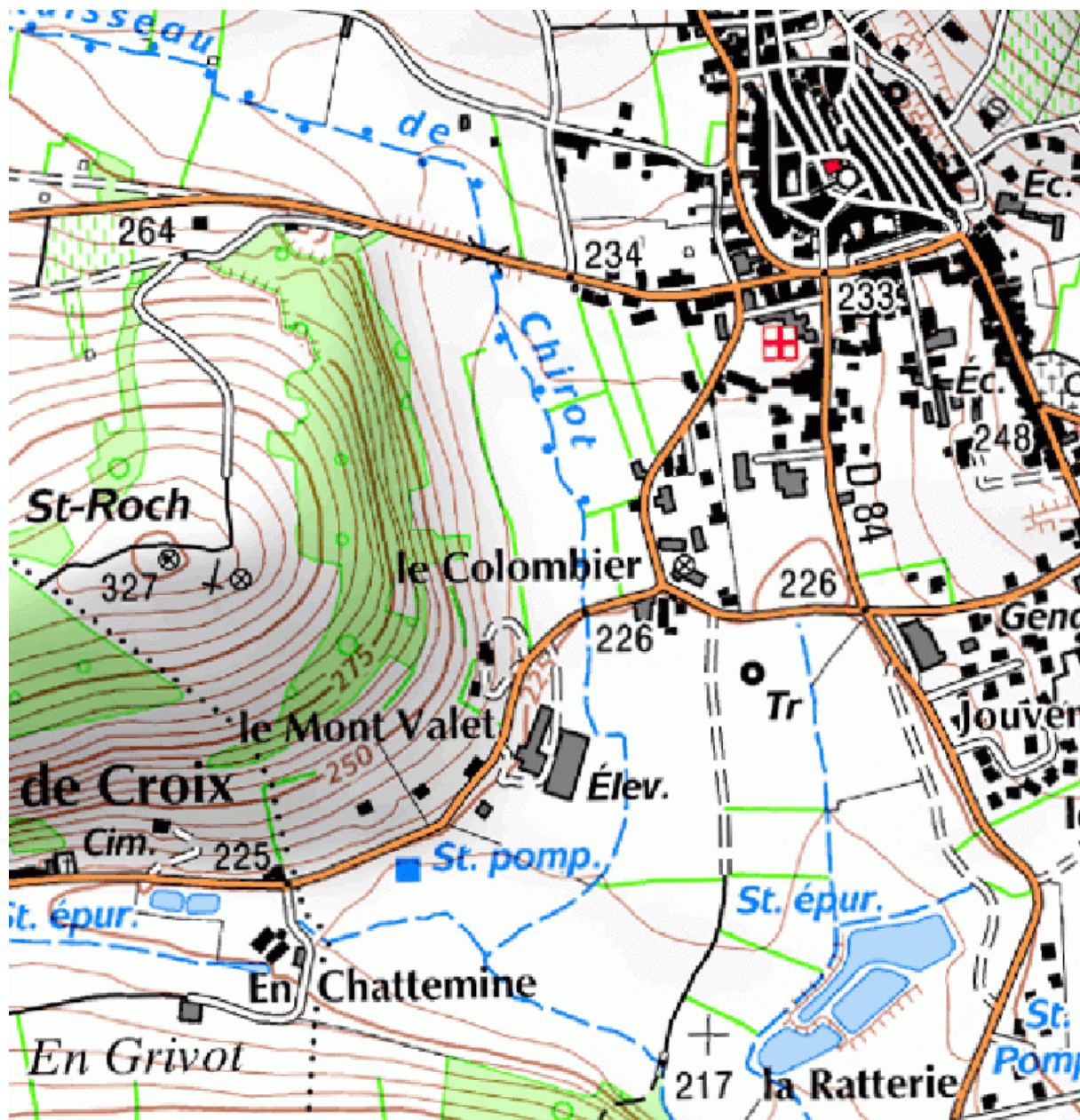
Données environnementales
Natura 2000
Limite commune



Source: Données Chambre d'Agriculture 71, BD ORTHO IGN PARIS 2017,
BD TOPO IGN PARIS 2016 - reproduction interdite - Licence APCA

3.4 Les zones inondables

Aucune des 6 communes n'est concernée par une zone inondable recensée. Toutefois, sur le territoire de Saint Gengoux-le-National, un agriculteur nous signale un risque de montée des eaux dans le secteur situé entre le Mont Saint-Roch et le centre bourg, où coule d'ailleurs le ruisseau de Chiroi.



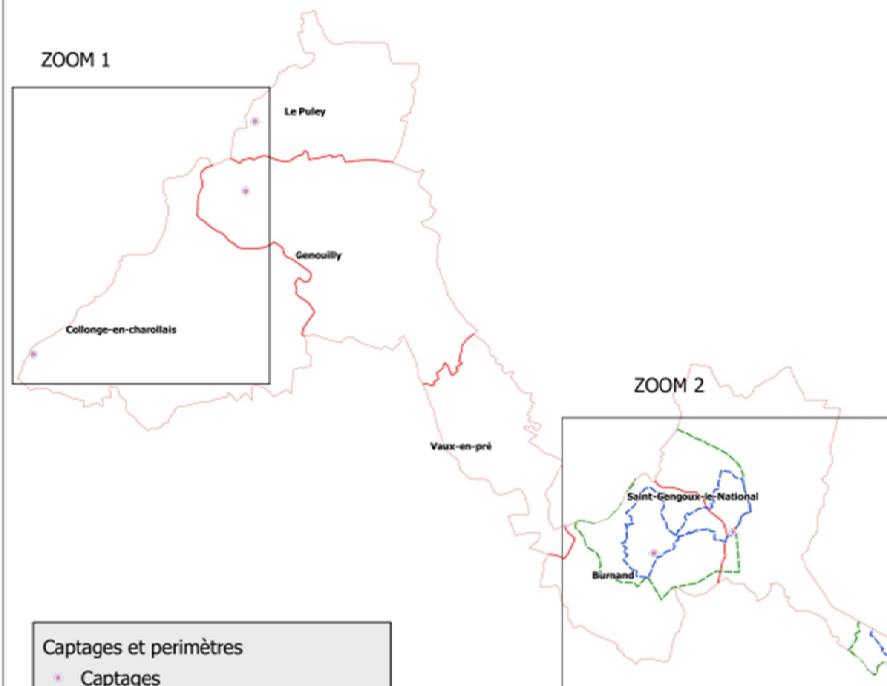
3.5 Les périmètres de protection des puits de captage

Dans le même secteur que le précédent, il existe la source de Montvallet qui engendre des périmètres de protection récemment délimités (immédiat, rapproché et éloigné) par arrêté préfectoral.

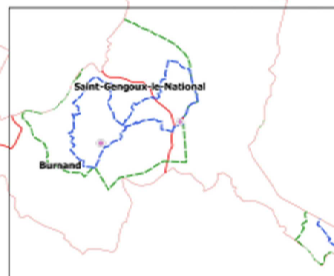
L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL EVOLUENT LES AGRICULTEURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE CAPTAGES ET PERIMETRES DE PROTECTION

ZOOM 1



ZOOM 2



Source: Données Chambre d'Agriculture 71, BD ORTHO IGN PARIS 2017,
BD TOPO IGN PARIS 2016 - reproduction interdite - Licence APCA

0 1 2 km

ZOOM 1



ZOOM 2



3.6 Le bocage, élément caractéristique du paysage

Etant donné la forte présence agricole sur le territoire d'étude et plus particulièrement de l'élevage de charolaises, de nombreuses haies, bosquets et arbres bocagers cernent les pâturages et autres parcelles des six communes.

Vue satellite en bordure ouest du bourg de Genouilly



Par exemple, sur cette vue satellite, on distingue de nombreuses haies en limite des différentes parcelles.

Source : Google Map

Aussi, ces barrières naturelles offrent de nombreux avantages non négligeables : amélioration du cadre de vie, réservoir pour la biodiversité, conservation des sols ou encore effet coupe-vent ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres.

Cependant, bien qu'étant des maillons essentiels de la qualité paysagère et de la préservation de la faune et de la flore, le bocage a eu tendance à s'appauvrir ces dernières décennies suite à différentes tailles et arrachages.

En conséquence, afin de le protéger, une réglementation très stricte a été mise en place.

Aujourd'hui, les agriculteurs sont donc tenus d'entretenir les haies se trouvant sur leur parcelle en échange d'une compensation financière versée par la PAC.

Aussi, ils s'exposent à des amendes prenant la forme de réductions d'aides s'ils ne respectent pas certains principes dont les suivants : toute haie arrachée doit être replantée (principe de compensation), interdiction de tailler du mois d'avril au mois de juillet...



Plusieurs haies bocagères sur la commune de Collonge-en-Charollais

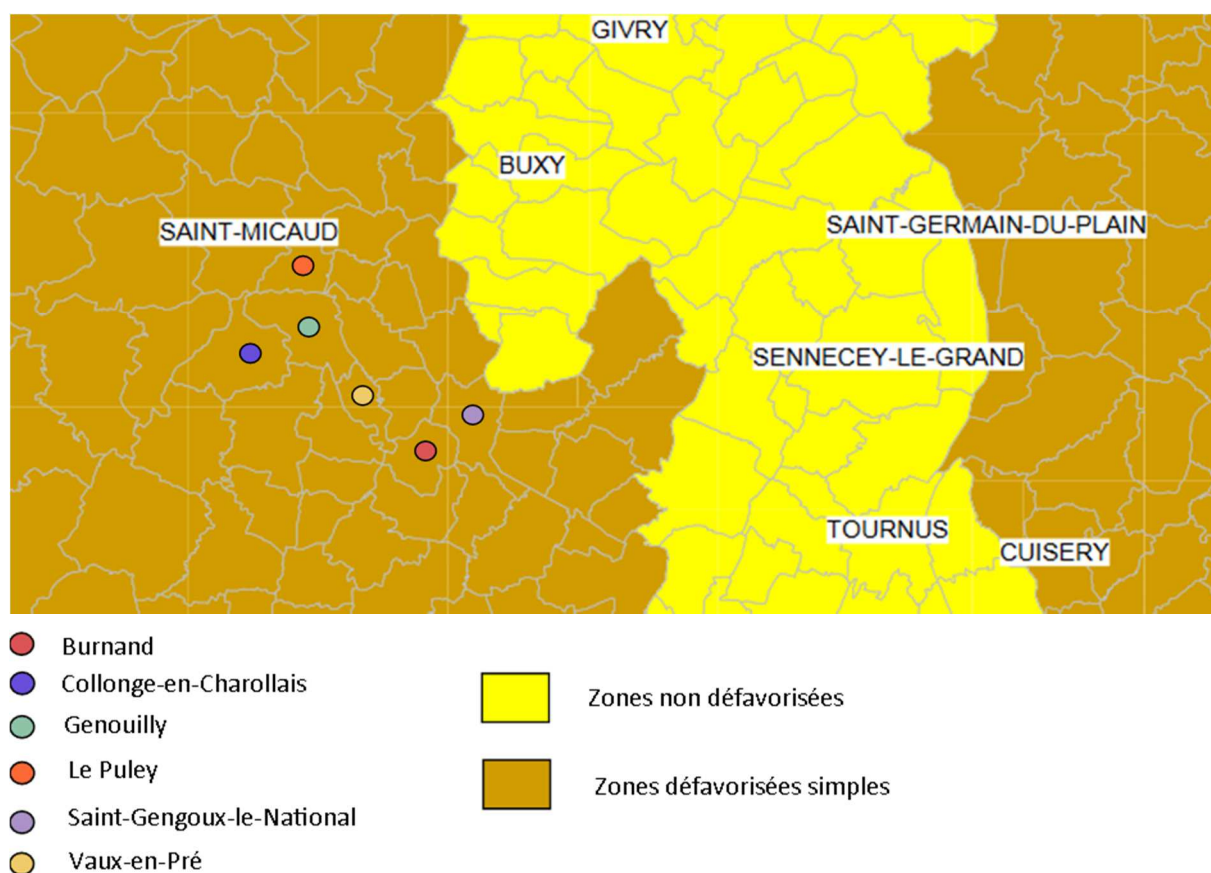
L'administration assure désormais un contrôle important puisqu'en cas de projet d'arrachage de plus de cinq mètres ou bien de deux pourcents du linéaire de l'entreprise agricole, l'opération doit être déclarée à la DDT et justifiée auprès d'un organisme reconnu comme la Chambre d'Agriculture.

3.7 Un territoire bénéficiant d'indemnités pour handicap naturel

L'ensemble du territoire d'étude est classé comme zone défavorisée. Au sein de ce périmètre, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union Européenne afin de pallier les handicaps naturels de leur zone d'implantation.

Si plusieurs types de zones défavorisées existent (zone de montagne, zone défavorisée simple, zone affectée de handicaps spécifiques...), seule la zone défavorisée simple est présente sur les six communes.

Carte des zones défavorisées sur le secteur de Buxy au 21/02/2018



Pour avoir été classée ainsi, les six communes ont répondu aux trois critères suivants :

- la production agricole finale par hectare doit être inférieure ou égale à 80 % de la valeur constituant la moyenne nationale ;
- le résultat brut d'exploitation par personne active membre de la famille du chef de l'entreprise agricole doit être inférieur à 80 % de la valeur constituant la moyenne nationale ;
- le taux d'actifs agricoles dans la population active doit être au moins égal à 15 %.

En conséquence, les agriculteurs reçoivent chaque année de la part de l'Europe l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels), une aide financière.

3.8 Trois communes réaménagées foncièrement

Au cours des décennies précédentes, trois des six communes du territoire d'étude ont vu leur foncier agricole réaménagé (remembrement). Cette opération consiste en un regroupement de petites parcelles cadastrales d'une même propriété afin d'obtenir moins de parcelles et de plus grande taille. L'objectif recherché est d'obtenir une utilisation plus rationnelle et plus rentable des sols.

Aussi, c'est Vaux-en-Pré ainsi qu'une partie de Genouilly qui ont été réaménagées en 1980 suite à la construction de la ligne TGV.



Vue de la ligne LGV Sud-Est depuis la D236 à Genouilly

Source : Google Street View

Ensuite, c'est la commune de Burnand qui est à son tour réaménagée foncièrement en 1996.

Vue aérienne de Burnand avant et après l'aménagement foncier



Vue aérienne de Genouilly avant et après l'aménagement foncier



On peut constater sur les photographies aériennes ci-dessus que l'espace agricole a été simplifié et rationalisé avec de nombreux regroupements de parcelles.

3.9 Les structures agricoles

Trois coopératives sont présentes sur le territoire d'étude.

La cave coopérative de Genouilly est établie sur la commune susnommée. Elle fédère actuellement 51 adhérents (stagnation par rapport aux années précédentes). Elle gère ainsi 6500 hectolitres à l'année. 50 % sont vendus en bouteille et l'autre moitié en négoce pour un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros. Pour produire ce volume, une petite centaine d'hectares est exploitée. Pour fonctionner, la cave emploie cinq personnes. Cette structure pourrait être amenée à se développer sur des terrains au Nord de celle-ci dont elle est propriétaire.



Une deuxième cave coopérative est présente sur le territoire, la cave de Buxy. Elle est basée sur deux sites, un premier à Buxy et un second à Saint-Gengoux-le-National. Concernant le second, celui-ci n'est plus qu'un chai de réception. En effet, la vinification a lieu désormais uniquement sur le site de Buxy. Regroupant 273 adhérents, la cave collecte la vendange sur une surface de 1150 hectares. Produisant sept millions de bouteilles par an, 40 salariés sont nécessaires pour faire fonctionner l'entreprise. Il n'est pas prévu de développer ce site.

Enfin, la troisième coopérative se nomme Bourgogne du Sud. Elle possède le Gamm Vert et un silo à Saint-Gengoux-le-National.

Très grosse structure investie dans de nombreuses productions (grandes cultures, vignes, élevage, légumes, semences), elle rassemble 4000 adhérents pour 236 salariés. D'un chiffre d'affaires annuel de 245 millions d'euros, elle intervient sur un large territoire allant de Dijon à Mâcon.



Un concessionnaire agricole, l'établissement Ducharne, installé le long de la départementale 67 au niveau de l'entrée sud de Saint-Gengoux-le-National, vend et répare divers matériels et outillages agricoles. Il ne devrait pas y avoir de projet dans un avenir proche étant donné qu'une extension vient de voir le jour.

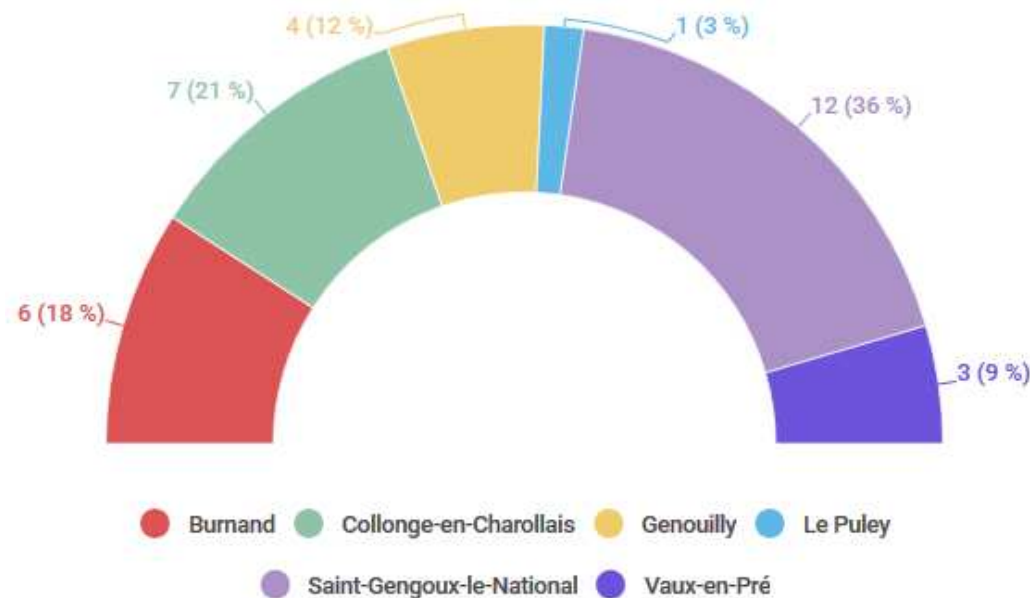


Vue de l'entreprise Ducharne à l'entrée de Saint-Gengoux-le-National

Source : Google Street View

4 Une première vision du paysage agricole

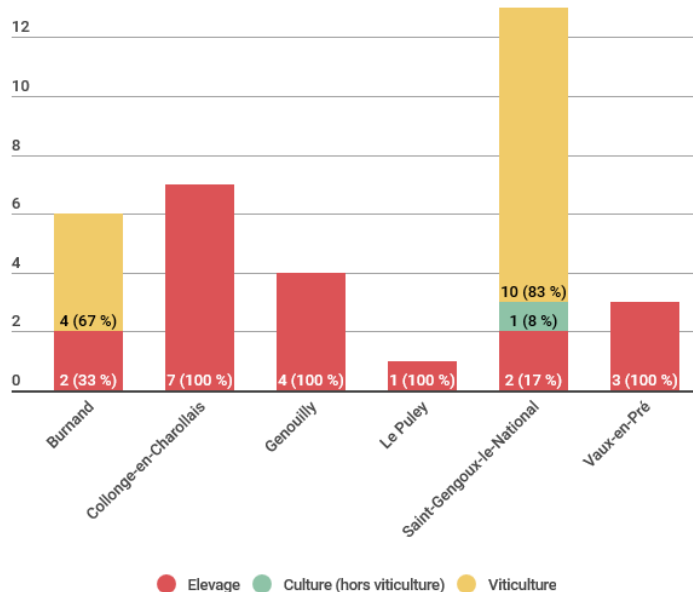
Nombre d'entreprises agricoles professionnelles par commune



En 2018, 33 entreprises agricoles professionnelles sont recensées sur les six communes. Représentant un total d'environ 1870 hectares (ha) de SAU (Surface Agricole Utile), ces terres se composent principalement de prairies (1555 ha), de terres labourables (220 ha) et de vignes (90 ha).

Les activités sont principalement axées sur la viticulture et l'élevage, notamment celui de la vache allaitante.

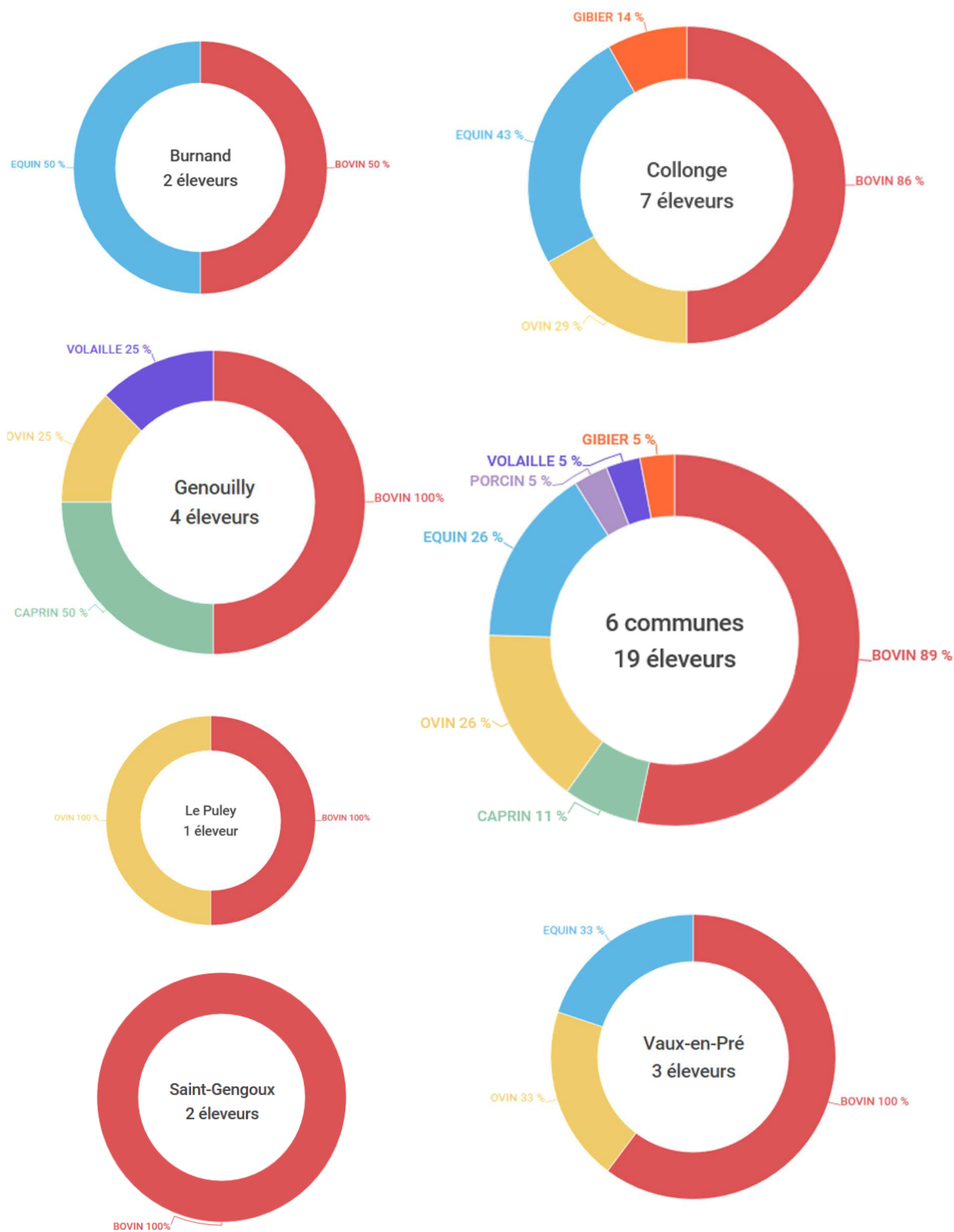
Types d'activités par commune



Ainsi, on remarque que, hormis Burnand, les cinq autres communes sont spécialisées dans un même type d'activité, l'élevage pour Collonge-en-Charollais, Genouilly, Le Puley et Vaux-en-Pré, et la viticulture pour Saint-Gengoux-le-National.

5 Production animale – Un élevage tourné vers la vache allaitante

5.1 Les types de productions animales par commune (en nombre d'entreprises agricoles)

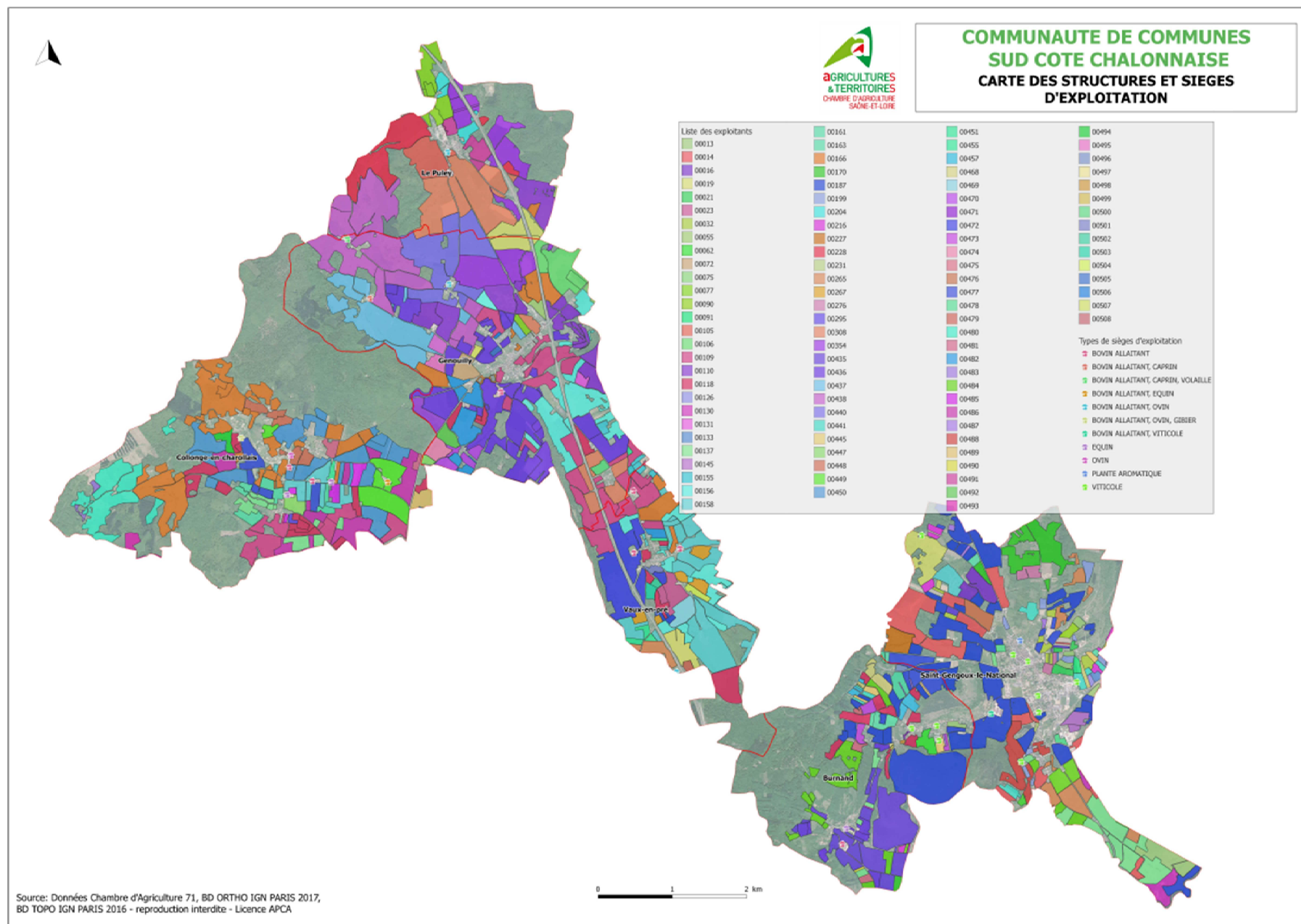


Sur les 19 entreprises agricoles professionnelles faisant de l'élevage (soit 58 % des entreprises agricoles des six communes), 89 % d'entre elles font du bovin. Comme on peut le voir sur les graphiques précédents, le pourcentage atteint même les 100 % sur quatre communes.

L'équin et l'ovin sont également bien représentés avec 26 % des éleveurs qui effectuent ces types de production. Quant à l'élevage de caprins, volailles, gibiers et porcins, ceux-ci sont plus à la marge.

Souvent, les entreprises agricoles ont plusieurs types de bêtes. Cette pratique s'appelle le poly-élevage. 47 % des éleveurs sont concernés par cette dernière. Cependant, ces éleveurs ont la plupart du temps un type d'espèce en guise de production principale et d'autres espèces, moins nombreuses qui représentent une part beaucoup plus réduite de leur production.

PRODUCTION ANIMALE – UN ELEVAGE TOURNÉ VERS LA VACHE ALLAITANTE



5.2 Focus sur les bovins

Types de production bovine (en nombre d'entreprises agricoles)

Commune	Vache allaitante	Vache laitière	Engraissement	Taureau à spectacle (rodéo)
Burnand	1 (50 %)	0	0	0
Collonge-en-Charollais	6 (71%)	1 (14 %)	1 (14 %)	1 (14 %)
Genouilly	4 (100 %)	0	0	0
Le Puley	1 (100 %)	0	0	0
Saint-Gengoux-le-National	2 (100 %)	0	0	0
Vaux-en-Pré	3 (100 %)	0	0	0
TOTAL	16 (94 %)	1 (6%)	1 (6%)	1 (6%)

Grâce à ce tableau détaillant la production bovine, on constate que 94 % des 19 élevages sont tournés vers la production de vaches allaitantes.

La charolaise, race typique et emblématique du territoire



5.3 Les signes de qualité

Au sein des six communes, on retrouve deux AOC concernant la production animale. Si ces appellations sont gages d'une certaine qualité et authenticité, elles sont également contraignantes pour l'agriculteur qui se doit de respecter un cahier des charges strict. De plus, la production sous AOC n'est possible que dans son périmètre géographique défini.



Aussi, les communes de Collonge-en-Charollais, Genouilly et Le Puley se situent dans le périmètre de l'AOC Fromage Charollais. Cette appellation désigne un fromage de chèvre pesant entre 250 et 310 grammes, mesurant 7 cm de hauteur pour un diamètre de six centimètres minimum. Toutefois, aucune des 2 entreprises agricoles ayant un atelier caprin ne produit sous ce label sur le territoire d'étude.



Quatre des six communes se situent également dans le périmètre de l'appellation Bœuf de Charolles : Vaux-en-Pré, Genouilly, Collonge-en-Charollais et Le Puley. Cependant, une seule entreprise agricole est en cours de labélisation. Son siège se situe à Saint-Gengoux-le-National pour des terres exploitées à Genouilly et Vaux-en-Pré.

Localisation des communes du périmètre d'étude faisant partie de l'aire géographique de l'AOC Bœuf de Charolles



Produite à partir de la race à viande charolaise, le bœuf de Charolles offre ainsi une viande rouge très fine, juteuse avec un grain très fin.

En plus des AOC précédentes, on retrouve l'IGP (Indication Géographique Protégée) Charolais de Bourgogne sur l'ensemble du territoire d'étude. Moins contraignante qu'une AOC, celle-ci permet toutefois de garantir une provenance géographique ainsi qu'une certaine qualité.

Sur les six communes, 3 exploitants produisent sous Charolais de Bourgogne, dont un qui est en cessation à Collonge-en-charollais. Les 2 autres sont sur les communes de Genouilly et de Saint Gengoux-le-National.



D'autres IGP existent sur l'intégralité du territoire : Emmental français Est-Central, Volailles de Bourgogne et Volailles du Charolais.



Concernant l'agriculture biologique, deux des 19 élevages sont sous cette labélisation : une production équine à Burnand (32 ha de SAU ; 35 têtes) et une à Collonge-en-Charollais élevant du bovin allaitant, du porc et de l'équin (28 ha de SAU ; 17 têtes).

5.4 Bilan des productions animales

Commune	Vache allaitante	Vache laitière	Engraissement	Taureau à spectacle	Caprin	Ovin	Equin	Porcin	Faisan	Perdrix	Poule pondeuse
Burnand	73	0	0	0	0	0	35	0	0	0	0
Collonge- en- Charollais	363	1	7	9	0	289	59	1	30 000	30 000	0
Genouilly	285	0	0	0	110	37	0	0	0	0	70
Le Puley	72	0	0	0	0	107	0	0	0	0	0
Saint- Gengoux-le- National	319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vaux-en-Pré	87	0	0	0	0	15	3	0	0	0	0
Total	1199	1	7	9	110	448	97	1	30 000	30 000	70

Détail du cheptel en nombre de têtes

Avec ce tableau récapitulant l'ensemble du cheptel des six communes, on peut constater que la production porcine et celle de vaches laitières sont insignifiantes. La production de volailles est également peu présente.

Il vient aussi confirmer que la vache allaitante est la principale production mais également que les productions ovines et équines ne sont pas en reste.

Quant au gibier (perdrix et faisan), bien que peu représenté en nombre d'entreprises agricoles, il dispose d'un cheptel important concentré principalement sur un élevage de Collonge-en-Charollais.

Il en est de même pour la production caprine qui se concentre sur deux entreprises agricoles de Genouilly.

6 Production végétale – La vigne en quasi-monopole

6.1 Les productions

Comme annoncé dans le « 4 Une première vision du paysage agricole », la vigne est de manière écrasante la production végétale la plus représentée. En effet, hormis les éleveurs faisant des céréales pour leur cheptel respectif dans un but d'autoconsommation (polyculture-élevage), aucune entreprise agricole professionnelle n'est spécialisée dans ce type de production. Il en est de même pour le maraîchage ou encore l'arboriculture, absents du territoire. La seule entreprise agricole se démarquant d'un point de vue « production » se situe à Saint-Gengoux-le-National. Cette dernière est spécialisée dans les plantes aromatiques. On constate donc que la production agricole des six communes est peu variée au niveau végétal.

Concernant la vigne, elle n'est présente que dans deux communes, Burnand et Saint-Gengoux-le-National, mais y occupe toutefois une place majeure.

Aussi, 67 % des exploitants beurnanciaux sont viticulteurs tandis que le pourcentage monte à 83 chez les exploitants jouvenceaux. Ainsi, près de 42 % des professionnels agricoles des six communes sont viticulteurs.

Bilan des productions végétales (en nombre d'entreprises agricoles)

Commune	Céréales	Plantes aromatiques	Viticulture
Burnand	0	0	4 (67 %)
Collonge-en-Charollais	0	0	0
Genouilly	0	0	0
Le Puley	0	0	0
Saint-Gengoux-le-National	0	1 (8 %)	10 (83 %)
Vaux-en-Pré	0	0	0
Total	0 (0 %)	1 (3 %)	14 (42 %)



Des vignobles sur la commune de Saint-Gengoux-le-National

6.2 Les signes de qualité

Concernant les labélisations des productions végétales, seul le vin peut obtenir des AOC sur le territoire d'étude.



Du fait de la diversité et de la richesse des sols et sous-sols, on ne trouve pas moins de 13 appellations différentes sur les six communes.

L'appellation la plus fréquente, l'AOC Bourgogne est produite par 75 % des vignerons du territoire.



Cette appellation générique indique comme le laisse penser son nom, que le vin a été produit au sein de la région susnommée. Aussi, il existe une très grande variété de Bourgogne, rouge, blanc ou encore claret.

Par ailleurs, le Bourgogne se décline en d'autres appellations en étant suivi ou précédé d'une dénomination précisant une spécificité ou une localité comme Côte chalonnaise par exemple.

AOC viticoles sur les six communes

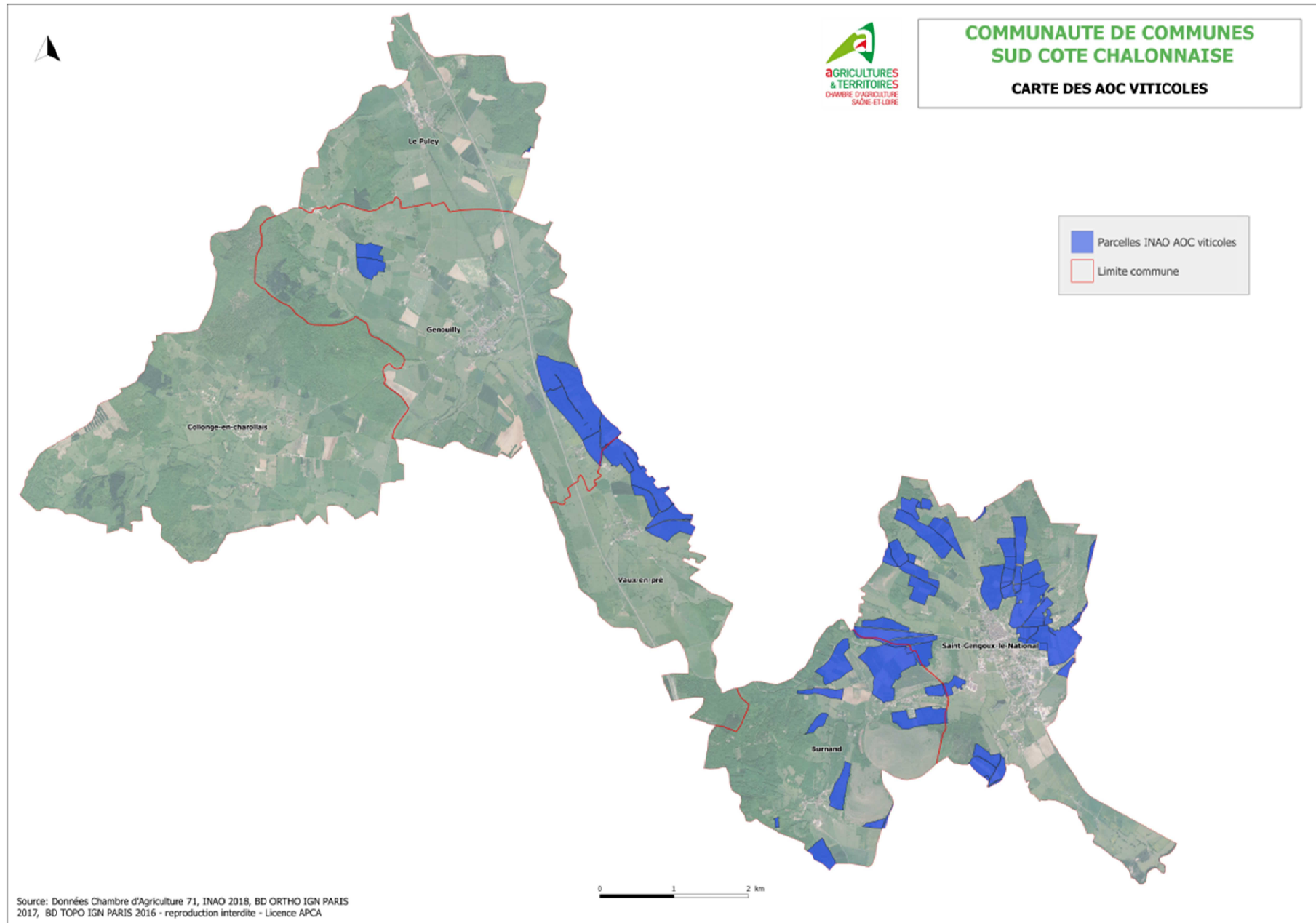
Bourgogne aligoté	Bourgogne blancs	Bourgogne Côte Chalonnaise
Bourgogne mousseux	Bourgogne Passe-tout-grains	Bourgogne rouges et rosés
Coteaux Bourguignons	Crémant de Bourgogne	Fine de Bourgogne
Mâcon	Mâcon Saint-Gengoux-le-National	Mâcon Villages
Marc de Bourgogne		

Le détail des appellations par commune se trouve en annexe 3.



Au niveau de la labélisation Agriculture Biologique, un seul viticulteur, basé à Saint-Gengoux-le-National et ayant 10 hectares de vigne est sous ce mode de production. Il est également en conversion sur son atelier céréales.

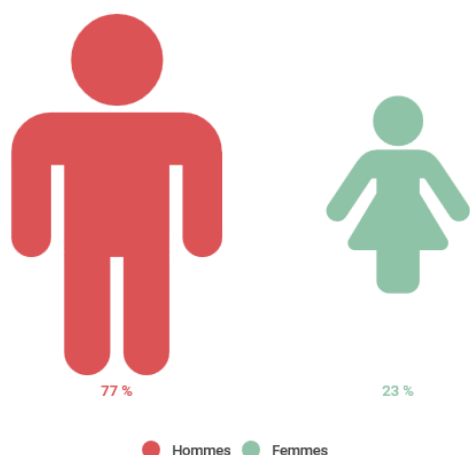
PRODUCTION ANIMALE – UN ELEVAGE TOURNÉ VERS LA VACHE ALLAITANTE



7 Structure et fonctionnement des entreprises agricoles

7.1 Des entreprises agricoles gérées majoritairement par des hommes

Répartition des chefs d'exploitation selon leur genre

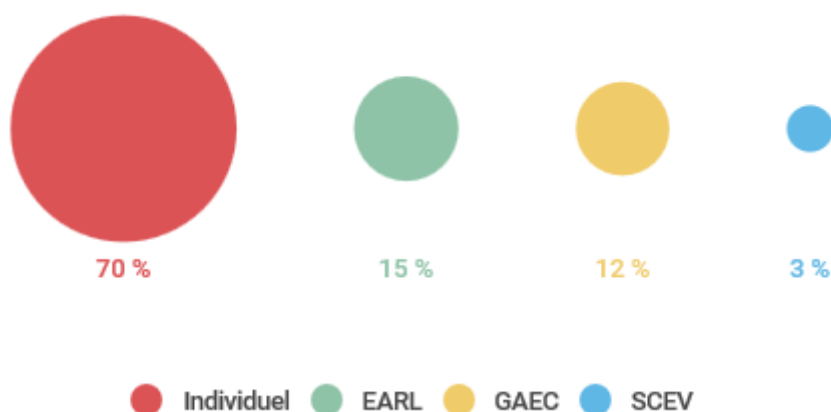


Le métier de chef d'entreprise agricole est encore très masculinisé. En effet, 77 % des exploitants sont des hommes et 23 % des femmes (conforme à la tendance nationale).

Les communes les plus féminisées sont Collonge-en-Charollais et Saint-Gengoux-le-National avec 29 % de femmes. A contrario, les communes comportant le moins de femmes à la tête d'une activité agricole sont Le Puley et Vaux-en-Pré où elles ne sont tout simplement pas représentées.

7.2 Des exploitations majoritairement sous statut individuel

Statut juridique des exploitations



Sur les six communes, on constate une majorité d'exploitations en individuel. Cependant, il y a de grandes disparités d'une collectivité à l'autre. Au Puley et à Vaux-en-Pré, les exploitants sous forme juridique sociétale (GAEC, EARL, SCEV) sont majoritaires (100 % pour Le Puley et 67 % pour Vaux-en-Pré).

7.3 De grandes différences vis-à-vis de l'emploi entre les communes



Au niveau de l'emploi, **37,2** unités de main d'œuvre ont été identifiées par les enquêtes soit en moyenne **1,13** unité par exploitation.

Les exploitations de Saint-Gengoux-le-National sont celles qui mobilisent le plus d'unités avec en moyenne **1,91** unité par exploitation.

A l'opposé, on retrouve les exploitations de Burnand et Vaux-en-Pré avec seulement **0,73** unité par exploitation.

A partir des listes électorales de la Chambre d'Agriculture, on peut identifier le nombre d'actifs agricoles résidant sur le territoire d'étude. En effet, lors des élections de cet organisme consulaire, l'ensemble des actifs agricoles du département peuvent voter : les chefs d'entreprise agricole et les salariés de CUMA, cave coopérative, Chambre d'Agriculture ou encore d'exploitation. Ainsi, on retrouve 34 chefs d'entreprise agricole professionnelle ou non sur les six communes et 23 salariés. Au total, six résident à Burnand, 12 à Collonge-en-Charollais, neuf à Genouilly, un au Puley, 25 à Saint-Gengoux-le-National et quatre à Vaux-en-Pré.

7.4 Des exploitations peu diversifiées



A côté de leur production première, peu d'exploitants ont une activité annexe. Aussi, seulement cinq d'entre eux, soit 18 % des agriculteurs effectuent au moins une autre activité.

Ainsi, on va retrouver un exploitant gérant un gîte à Burnand, un éleveur de Collonge-en-Charollais pratiquant du rodéo dans le cadre de spectacles, et enfin, trois agriculteurs, 2 de Genouilly et un de Saint-Gengoux-le-National pratiquant la vente directe.

7.5 Certaines communes assez impactées par la réglementation sanitaire

Quand les exploitants agricoles possèdent un cheptel, ces derniers sont tenus de respecter une certaine distance vis-à-vis des tiers. En fonction du nombre de têtes et des types de bêtes possédés, l'agriculteur doit marquer une distance de 50 mètres (RSD = Règlement Sanitaire Départemental) ou bien de 100 mètres (ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Ces

périmètres sont primordiaux puisqu'ils permettent de réduire les nuisances des élevages vis-à-vis du voisinage. Cependant, ils peuvent également poser des problèmes pour agrandir les exploitations.

Régime sanitaire des exploitations

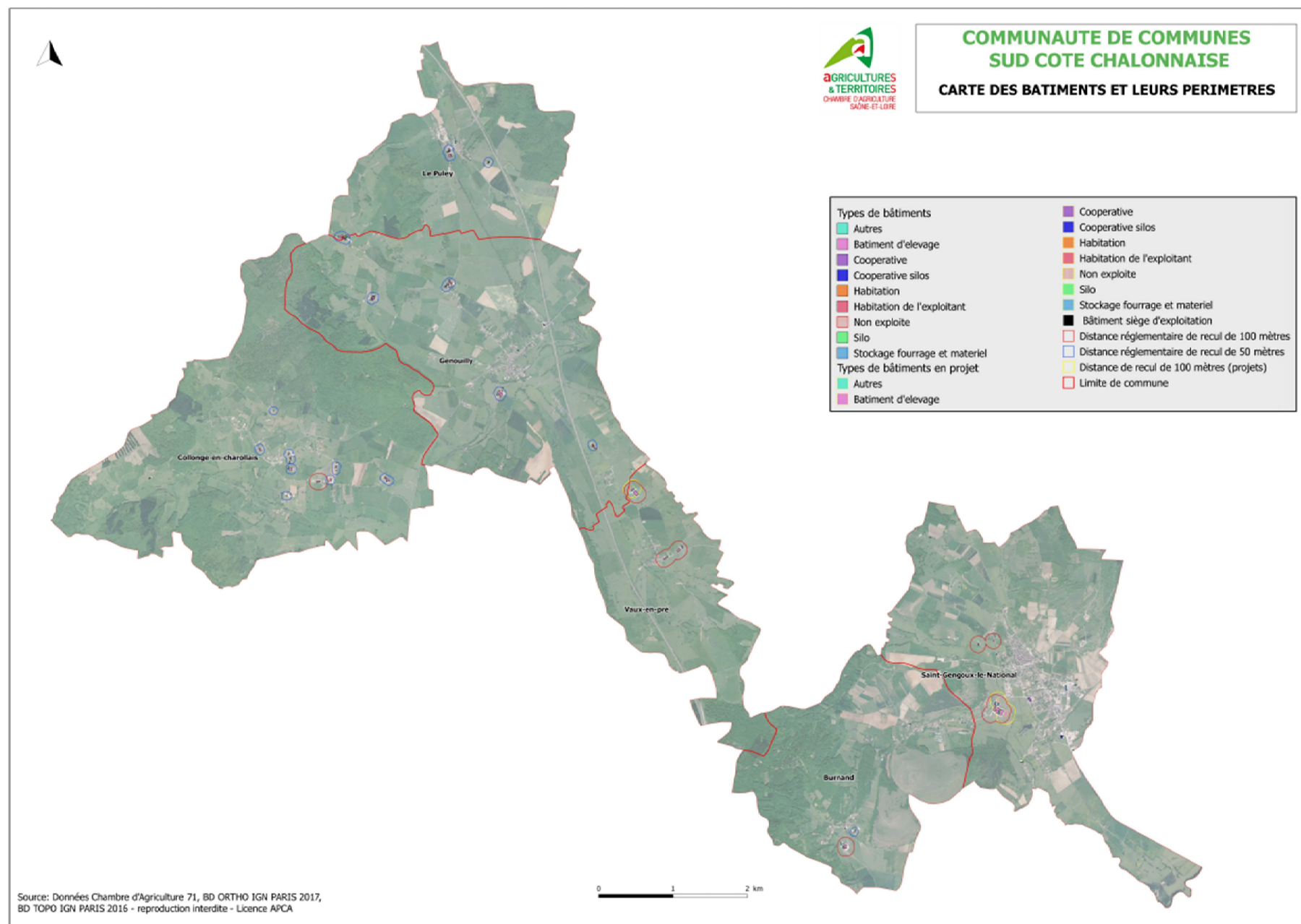


Sur les six communes, 15 exploitations sont au RSD, quatre en ICPE et 14 ne sont pas concernées (pas de cheptel).

En toute logique, ce sont les communes où se trouve la plus grande part d'élevage parmi les exploitations, c'est-à-dire Collonge-en-Charollais, Genouilly, Le Puley et Vaux-en-Pré, qui sont les plus impactées par ces périmètres.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE CARTE DES BATIMENTS ET LEURS PERIMETRES



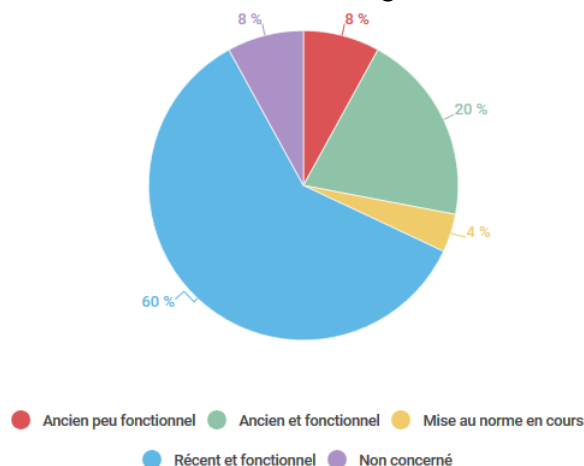
7.6 Des bâtiments offrant de bonnes conditions de travail

Globalement, les exploitants des six communes jugent leurs bâtiments fonctionnels. Aussi, ils sont 80 % à considérer leurs locaux comme pratiques et bien aménagés.

De plus, si l'on compte les 4 % d'agriculteurs ayant actuellement des mises aux normes en cours, le pourcentage passe à 84 %. Les 8 % de «Non concerné» représentent les exploitants n'ayant pas de bâtiment.

Toutefois, si les bâtiments sont plutôt de bonne qualité, cela n'empêche pas les exploitants de souhaiter construire de nouveaux bâtiments. Aussi, sept agriculteurs déclarent vouloir de nouvelles stabulations, de nouveaux stockages et même parfois une salle de spectacle pour du rodéo.

Etat des bâtiments agricoles



Liste des projets de bâtiments définis

Commune	Type de bâtiment	Surface estimée
Burnand	Non renseigné	70 m ²
Collonge-en-Charollais	Salle de spectacle (rodéo)	150 m ²
Saint-Gengoux-le-National	Tunnel + Hangar	500 m ²
Saint-Gengoux-le-National	Stockage	300 m ²
Saint-Gengoux-le-National	Stabulation + Stockage	Ne sais pas
Vaux-en-Pré	Stabulation	800 m ²

Exploitations avec bâtiment(s) susceptible(s) de changer de destination

Commune	Nombre d'exploitations
Burnand	4 (80 %)
Collonge-en-Charollais	2 (40 %)
Genouilly	1 (25 %)
Le Puley	1 (100 %)
Saint-Gengoux-le-National	0
Vaux-en-Pré	2 (67 %)
Total	10 (40 %)

Des bâtiments agricoles sont également amenés à changer de destination. Au total, ce sont près de 40 % des exploitants qui déclarent qu'un de leurs bâtiments pourrait changer de vocation (logement...). 19 bâtiments ont ainsi été repérés sur les plans.

7.7 La production d'énergie renouvelable à la marge

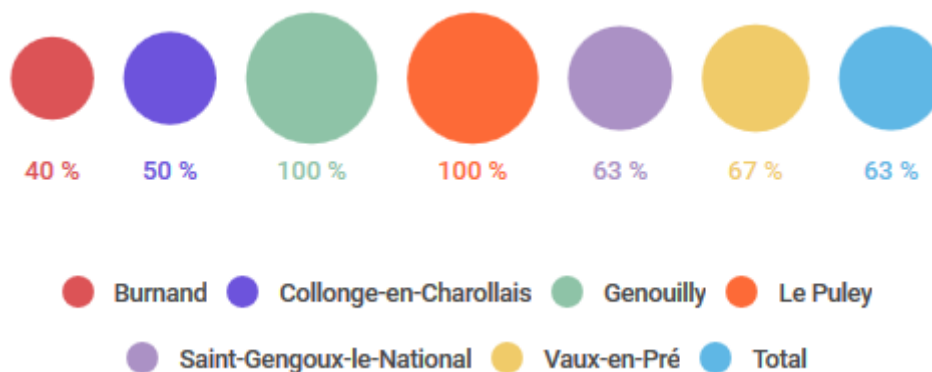


La production d'énergie «durable» est peu développée sur le territoire. En effet, un seul agriculteur basé à Saint-Gengoux-le-National produit sa propre énergie à partir de panneaux photovoltaïques. Ce dernier représente environ 13 % des exploitants de sa commune, soit 4 % des agriculteurs des six communes.

Toutefois, 26 % des exploitations se disent intéressées pour produire une énergie plus verte. Généralement, le photovoltaïque est évoqué (71 %), plus rarement l'hydraulique (14 %) et la méthanisation (14 %).

7.8 Une coopération bien ancrée dans le territoire

Exploitations faisant parti d'une CUMA



Grâce au schéma ci-dessus, on constate que de nombreux agriculteurs font partie d'une CUMA afin de mutualiser le matériel et de faire des économies. Ils sont ainsi 63 % à adhérer à l'une de ces coopératives.

Sur ce territoire, deux CUMA ont leur siège :

- La Buissonnière à Burnand
- Les Vignerons à Saint Gengoux-le-National

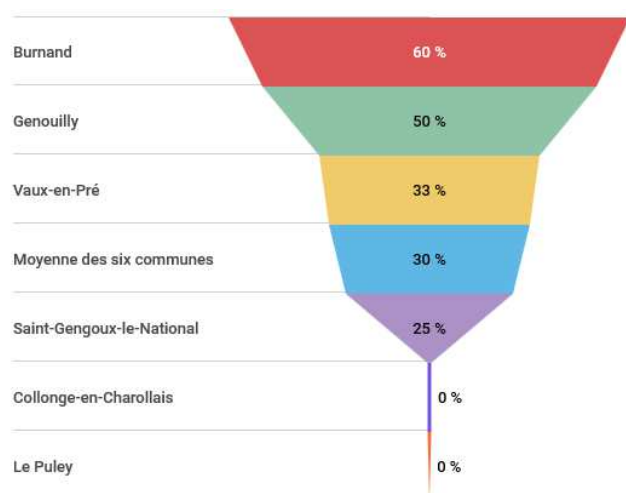


Siège de la CUMA «Les Vignerons» à Saint-Gengoux-le-National

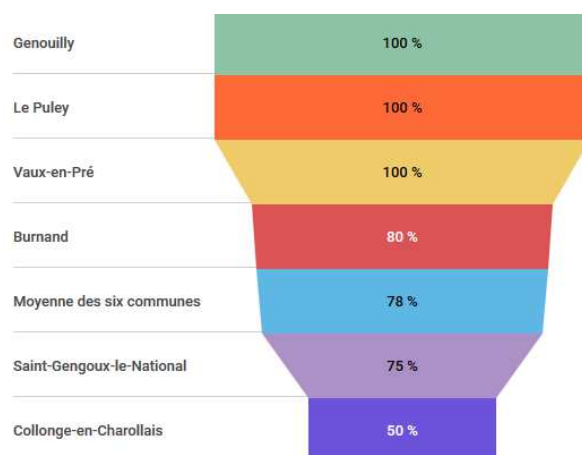
Source : Google Map

7.9 Une pratique de l'épandage pouvant être mieux maîtrisée

Exploitations ayant un plan d'épandage



Exploitations disposant d'une marge en matière de surface épandable



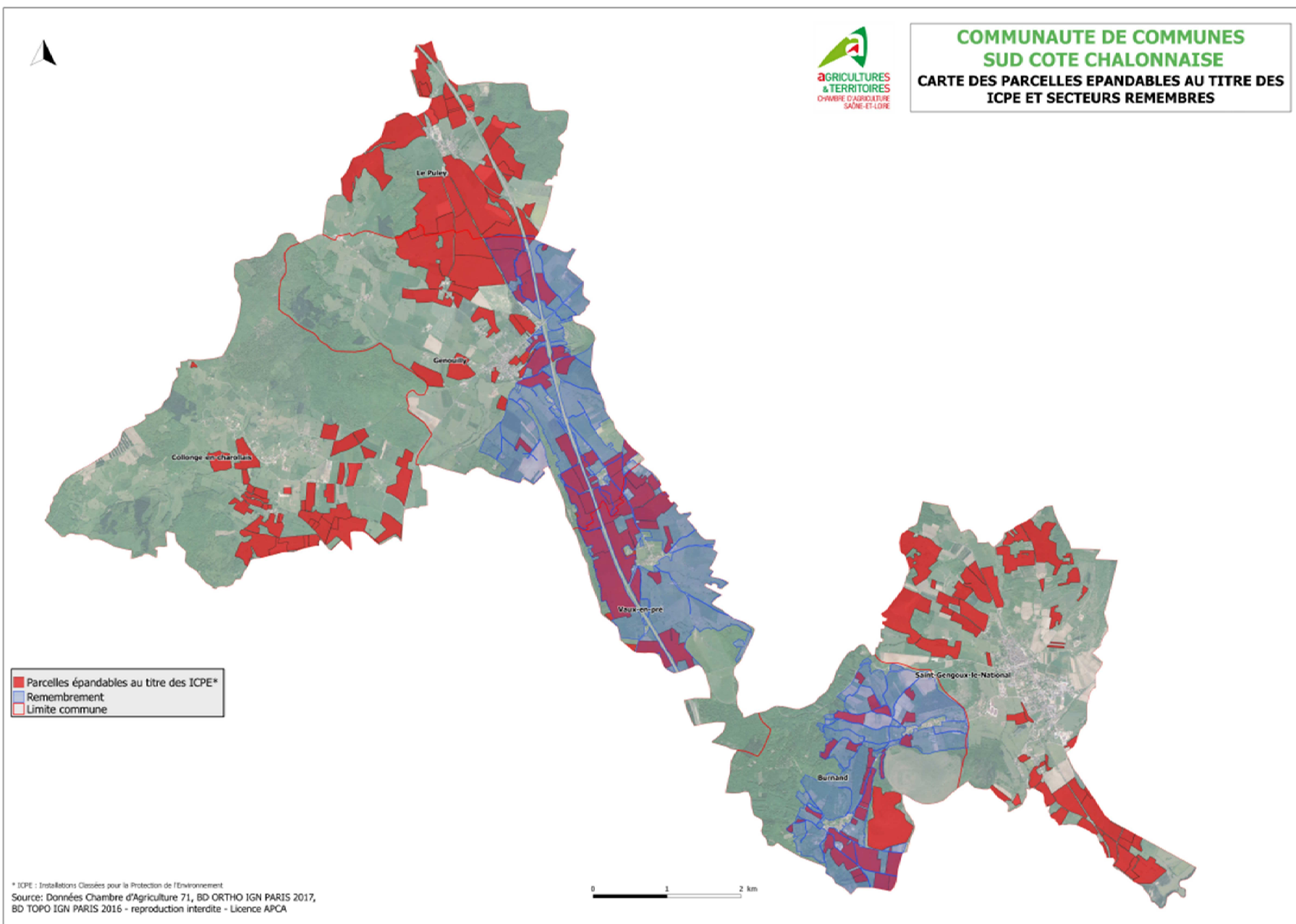
Pour épandre leurs effluents organiques, seulement 30 % des exploitations utilisent un plan d'épandage. Ce document détaille les caractéristiques des parcelles qui pourront faire l'objet d'un apport d'effluent organique et décrit les conditions d'épandage. Il permet aussi d'évaluer l'équilibre entre les quantités d'effluents produits et la capacité des sols et des productions à les recevoir.

Il existe de fortes disparités entre les différentes communes dans l'utilisation ou non d'un plan. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, 60 % des exploitations de Burnand ont un plan d'épandage tandis que le pourcentage est de zéro sur Collonge-en-Charollais et Le Puley.

Cependant, il est important de noter que la législation en vigueur n'impose pas d'avoir un tel document sauf si l'exploitation est classée en ICPE ou en zone vulnérable (absence d'une telle zone sur les six communes).

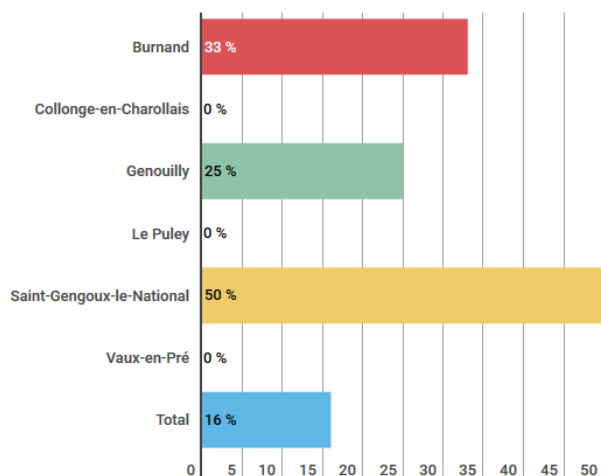
La tendance générale s'inverse en matière de marge de surface épandable. En effet, 78 % des agriculteurs estiment avoir assez de terrain pour épandre leurs différents effluents. Toutefois, il existe une nouvelle fois de fortes différences entre les communes avec par exemple Collonges-en-Charollais où 50 % des agriculteurs bénéficient d'une marge et Genouilly où le pourcentage monte à 100 %.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES



7.10 Le compost, une pratique qui n'est pas encore entrée dans les mœurs

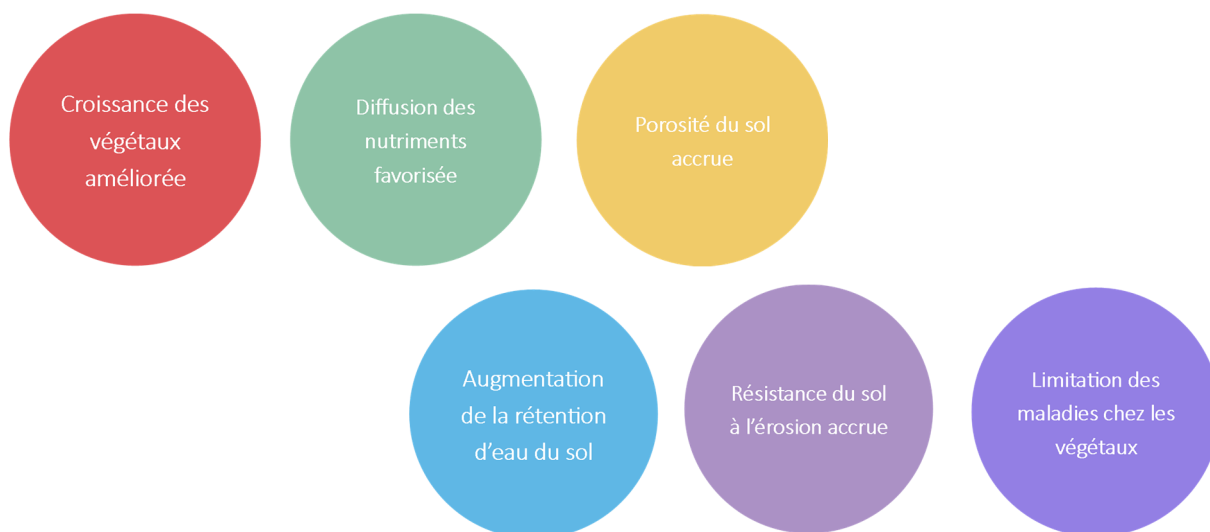
Exploitations produisant du compost



Parmi les éleveurs des six communes, seulement 16 % d'entre eux pratiquent le compost soit trois exploitations seulement. Ces derniers se situent à Burnand, Genouilly et Saint-Gengoux-le-National.

La réglementation à laquelle est soumise l'installation de compostage à la ferme varie en fonction du type d'exploitation et de la quantité de matières traitées. Les démarches à entreprendre auprès de l'administration pour réaliser une activité de compostage varient également suivant le régime sanitaire de l'élevage (RSD, ICPE).

Les avantages du compost



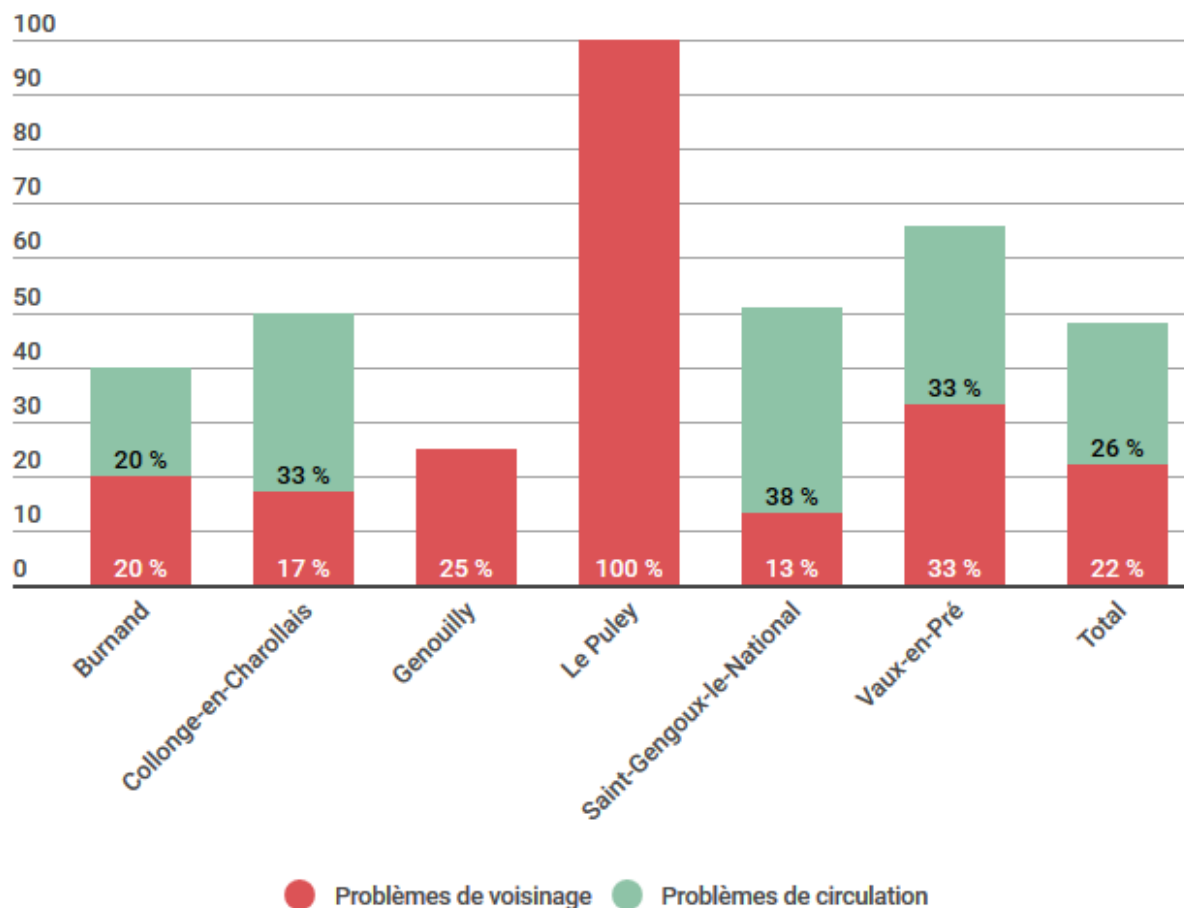
7.11 Les MAE, des aides peu répandues

Les MAE sont des aides financières allouées aux agriculteurs en échange d'une gestion différenciée et plus écologique de leurs terres (réduction des intrants, entretien des haies...).

Sur les six communes, 25 % des exploitants de Genouilly et de Saint-Gengoux-le-National bénéficient de ce type d'aide. Aussi, cela représente environ 11 % des agriculteurs du territoire d'étude.

7.12 Quelques problèmes de voisinage et de circulation

Exploitations ayant un problème de voisinage et/ou de circulation agricole



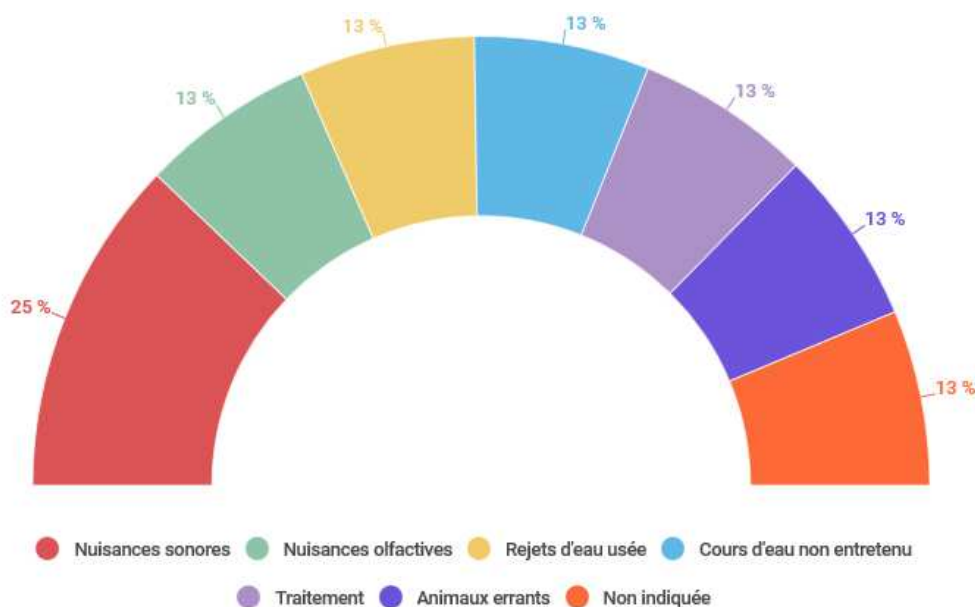
On constate avec le graphique ci-dessus qu'un certain nombre de soucis existent entre les exploitants et leur voisinage et qu'il en est de même au niveau de la circulation avec des engins agricoles. Si l'on peut remarquer l'absence de problème de circulation sur Genouilly et Le Puley, on peut également voir que la seule exploitation puleysienne connaît un ou des conflits avec des riverains.



Exemple de tensions pouvant exister sur la Communauté de Communes

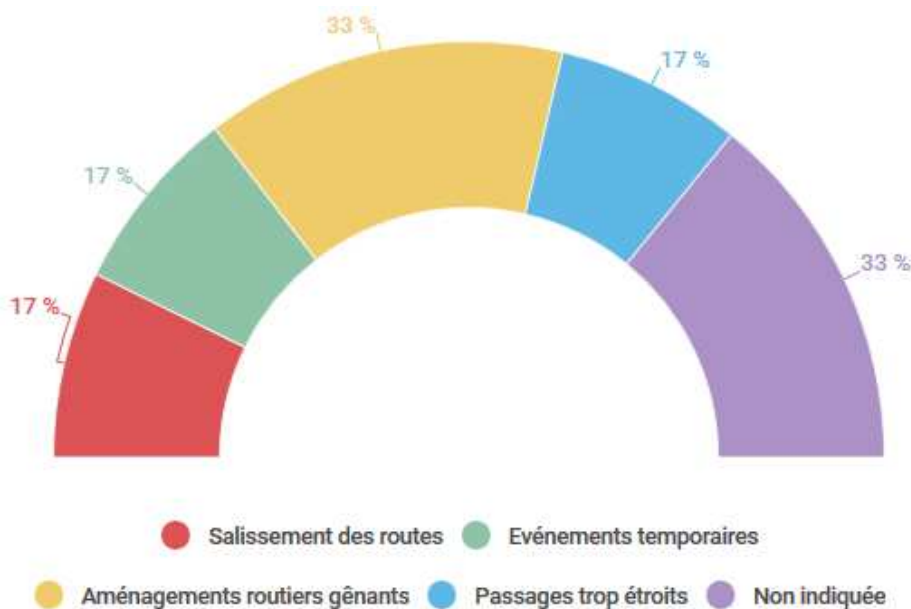
Localisation : Chenôves

Causes des conflits de voisinage



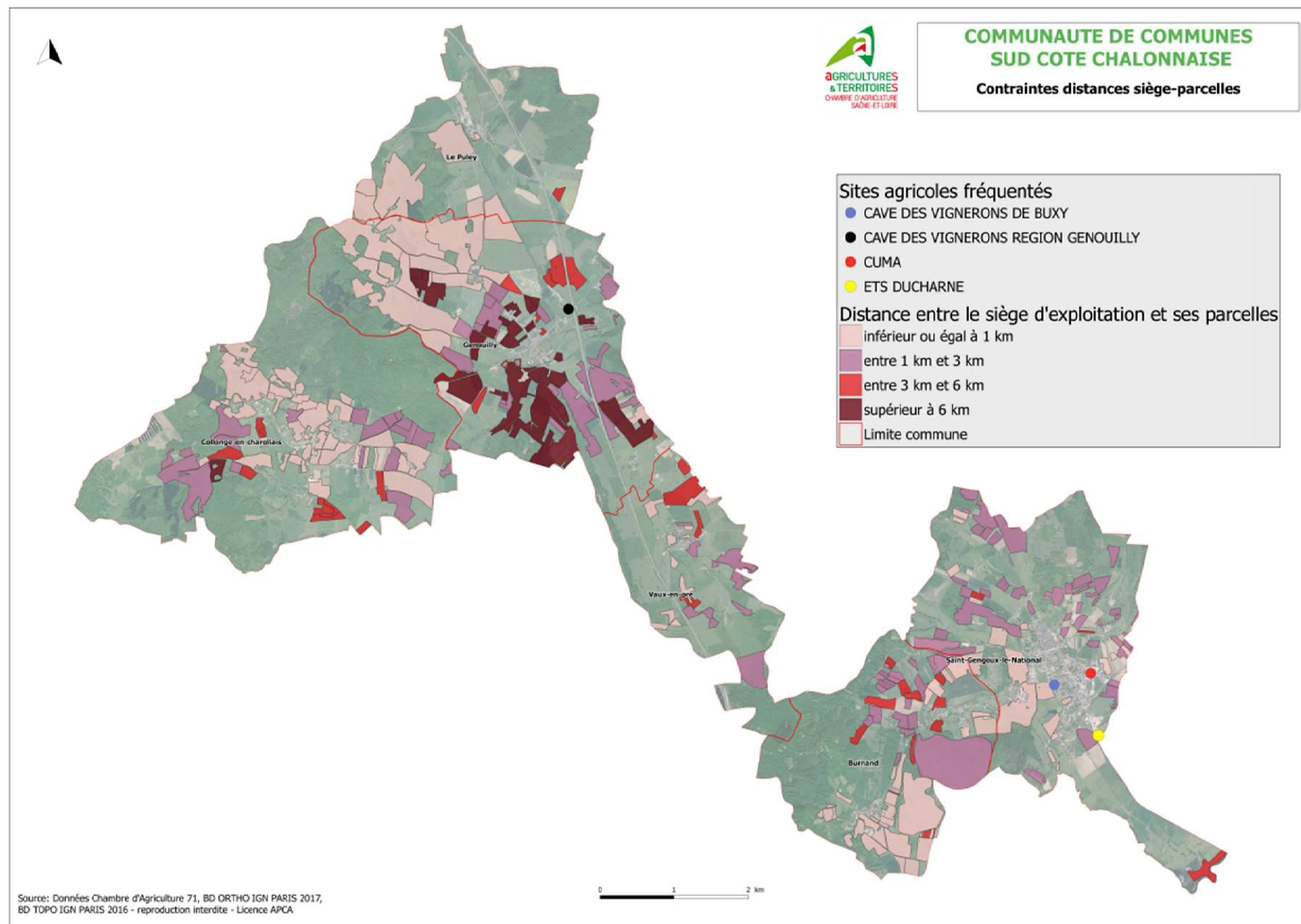
Quand on regarde plus en détail les causes des conflits de voisinage, celles-ci sont extrêmement variées et aucune hormis les nuisances sonores ne revient plus qu'une autre.

Causes des problèmes de circulation agricole



Si l'on s'attarde sur les causes des problèmes de circulation agricole, on remarque que des aménagements routiers (dos-d'âne, bordures...) peuvent gêner le passage des engins. Un autre problème qui incite toutefois à positiver est la difficulté pour certains exploitants à garder la route propre ce qui démontre un souci de bien faire de leur part.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES



8 L'avenir des entreprises agricoles

8.1 44 ans de moyenne d'âge

Moyenne d'âge des agriculteurs



Avec la bonne santé économique de l'entreprise agricole, l'âge de l'agriculteur est un critère primordial concernant l'avenir de son activité. Sur le territoire étudié, la moyenne d'âge est de 44 ans. L'âge moyen le plus élevé est sur la commune de Vaux-en-Pré avec une moyenne culminant à 57 ans. A l'opposé, l'âge moyen le plus bas est sur les communes de Collonge-en-Charollais et Saint-Gengoux-le-National avec une moyenne de 41 ans.



23 ans

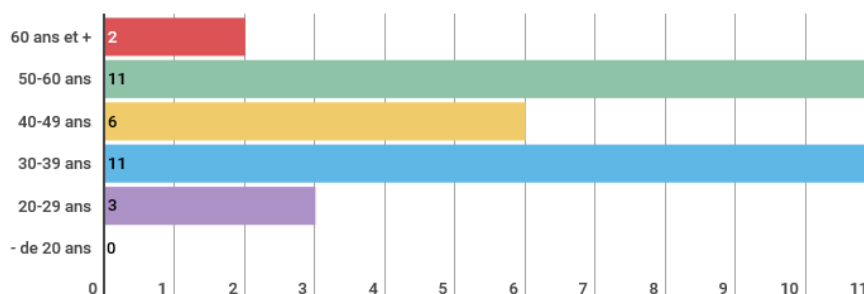
- Agriculteur le plus jeune



62 ans

- Agriculteur le plus âgé

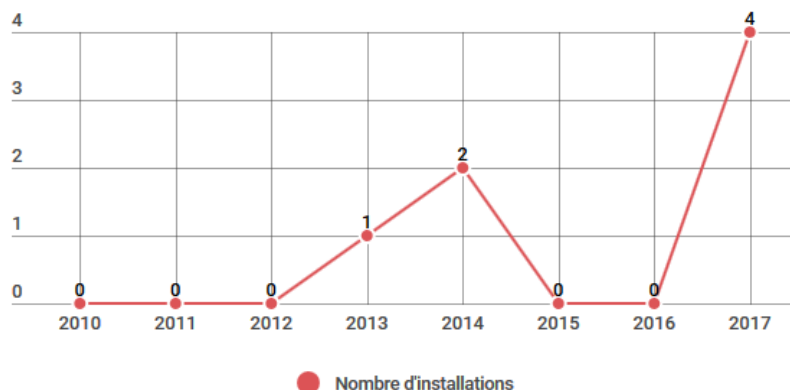
Répartition des exploitants par tranches d'âges



A l'aide du graphique ci-dessus, on constate que les deux tranches d'âges les plus représentées sont celles des 30-39 ans et celle des 50-60 ans. Le peu de jeunes de moins de 29 ans indique un certain manque de renouvellement par rapport aux classes de plus de 40 ans, plus représentées.

8.2 Plusieurs installations au cours des années précédentes

Evolution des installations depuis 2010



Après trois années sans aucune installation, les six communes ont connu trois nouveaux exploitants en 2013-2014. Après un autre creux de deux ans, le territoire a connu un pic de quatre installations lors de 2017. Toutefois, cela n'empêche pas la baisse du nombre d'exploitants sur le territoire.

8.3 Une succession bien maîtrisée

En partant du principe que seuls les exploitants agricoles de plus de 55 ans sont concernés dans un avenir proche par une succession, seulement six soit 18 % d'entre eux sont concernés.

Exploitations concernées par une succession

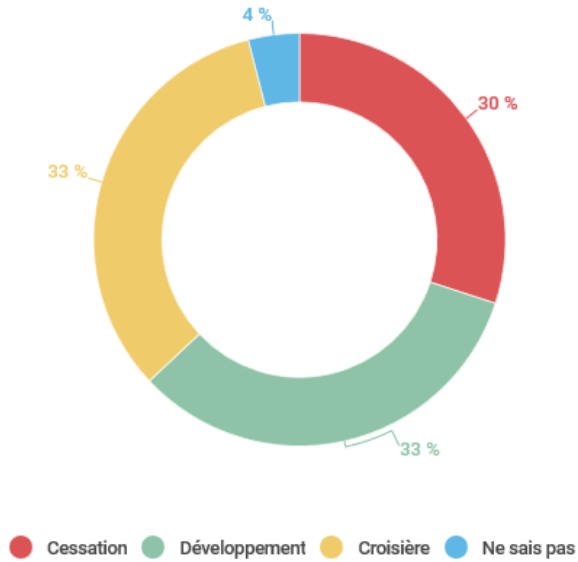
Communes	Exploitations concernées	Successeur connu	Successeur non connu
Burnand	2	2	0
Collonge-en-Charollais	1	1	0
Genouilly	1	0	1
Le Puley	0	Non concerné	Non concerné
Saint-Gengoux-le-National	0	Non concerné	Non concerné
Vaux-en-Pré	2	2	0
Total	6	5	1

Avec le tableau ci-dessus, on remarque que sur les six agriculteurs concernés par une succession, cinq d'entre eux ont déjà un successeur. La seule entreprise agricole n'ayant pas encore de repreneur est située sur la commune de Genouilly.

75 % des successeurs sont du cadre familial de l'agriculteur

8.4 Des visions contrastées concernant l'avenir

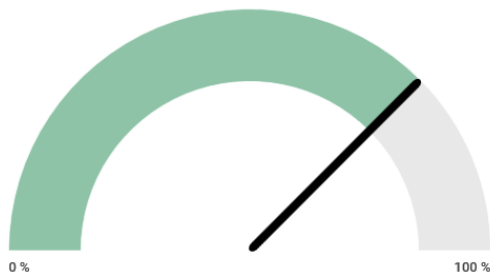
Façon dont les agriculteurs voient leur entreprise dans les cinq à dix ans



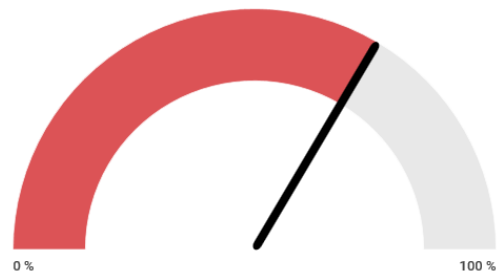
Concernant l'avenir, les agriculteurs des six communes imaginent leur entreprise de manière contrastée :

- 30 % se voient en cessation ;
- 33 % en croisière ;
- 33 % en développement ;
- 4 % ne savent pas répondre.

75 % des exploitants jeunes se voient en développement



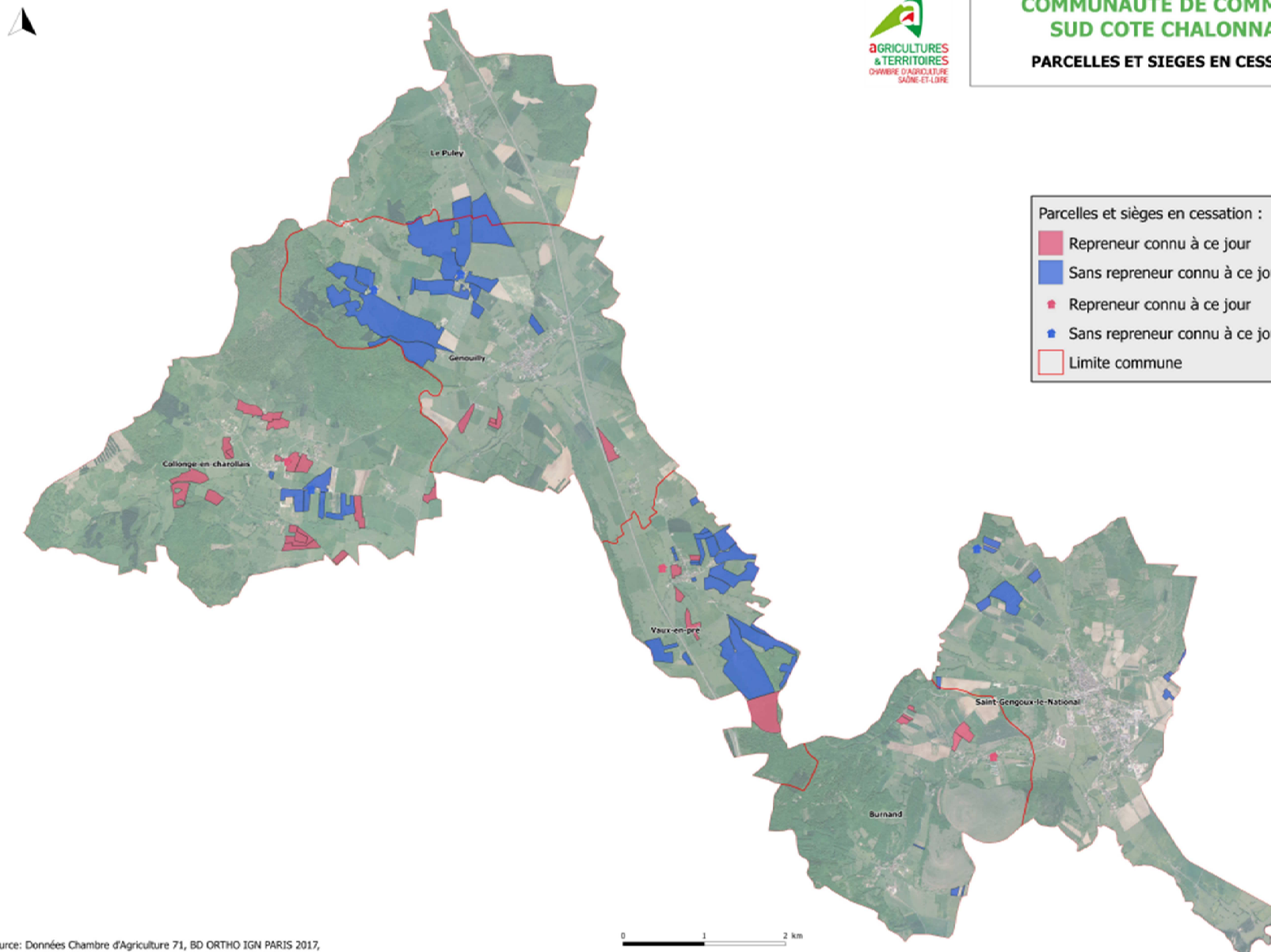
67 % des exploitants de Vaux-en-Pré se voient en cessation



L'AVENIR DES ENTREPRISES AGRICOLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE

PARCELLES ET SIEGES EN CESSATION



9 Les entreprises agricoles types

Exploitation type de Burnand - Statut : individuel - Production : vignes sous AOC Bourgogne - Surface : 5,79 ha - Age de l'exploitant : 48 ans - Unité de main d'œuvre : 0,87 - Régime sanitaire : aucun	Exploitation type de Collonge-en-Charollais - Statut : individuel - Production : élevage de vaches allaitantes - Surface : 55,50 ha - Age de l'exploitant : 41 ans - Unité de main d'œuvre : 1,50 - Régime sanitaire : RSD
Exploitation type de Genouilly - Statut : individuel - Production : élevage de vaches allaitantes - Surface : 111,82 ha - Age de l'exploitant : 43 ans - Unité de main d'œuvre : 1,25 - Régime sanitaire : RSD	Exploitation type du Puley - Statut : EARL - Production : élevage de vaches allaitantes /ovins - Surface : 136 ha - Age de l'exploitant : 53 ans - Unité de main d'œuvre : 1 - Régime sanitaire : RSD
Exploitation type de Saint-Gengoux-le-National - Statut : individuel - Production : vignes sous AOC Bourgogne - Surface : 10,50 ha - Age de l'exploitant : 41 ans - Unité de main d'œuvre : 1,91 - Régime sanitaire : aucun	Exploitation type de Vaux-en-Pré - Statut : EARL - Production : élevage de vaches allaitantes - Surface : 47,56 ha - Age de l'exploitant : 57 ans - Unité de main d'œuvre : 0,87 - Régime sanitaire : RSD

Exploitation type des six communes - Statut : individuel - Production : élevage de vaches allaitantes - Surface : 96,74 ha - Age de l'exploitant : 44 ans - Unité de main d'œuvre : 1,38 - Régime sanitaire : RSD
--

10 Bilan du diagnostic

10.1 Au niveau de l'environnement agricole

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
• Un paysage qualitatif propice au développement touristique des exploitations... • Des aides financières versées pour l'entretien du bocage et pour compenser le handicap naturel... • Trois communes optimisées grâce à des réaménagements fonciers (Burnand, Genouilly et Vaux-en-Pré).	• Cependant, des ZNIEFF sensibles à l'activité agricole couvrant la quasi-totalité du territoire ; • Mais présence de zones humides très réglementées pouvant compliquer la tâche des agriculteurs ; • Des communes excentrées par rapport au reste de l'intercommunalité ; • Mais un linéaire bocager important à entretenir ; • Mais une production et des revenus plus faibles que la moyenne nationale.

10.2 Au niveau des productions animales et végétales

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
• Des territoires spécialisés dans certains types de production renforçant l'identité du territoire et un certain savoir-faire... • Les périmètres de nombreuses AOC et d'une IGP englobant les six communes... • Trois exploitants en agriculture biologique...	• Mais un manque de diversification pouvant entraîner de grandes difficultés économiques en cas d'aléa (maladie, intempérie...) ; • Cependant, toutes les AOC ne sont pas valorisées ; • Mais une production restant encore à la marge.

10.3 Au niveau de la structure et du fonctionnement des exploitations

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
• Plusieurs agriculteurs avec des activités de diversification ; • Des bâtiments de travail fonctionnels ; • De nombreux agriculteurs se montrant intéressés par les énergies renouvelables... • La coopération entre les agriculteurs bien développée, notamment avec les CUMA ; • Le nombre de conflits de voisinage et de problèmes de circulation relativement réduit	• Le compostage des effluents d'élevage peu utilisé ; • Cependant, la production d'énergie verte reste encore à la marge ;

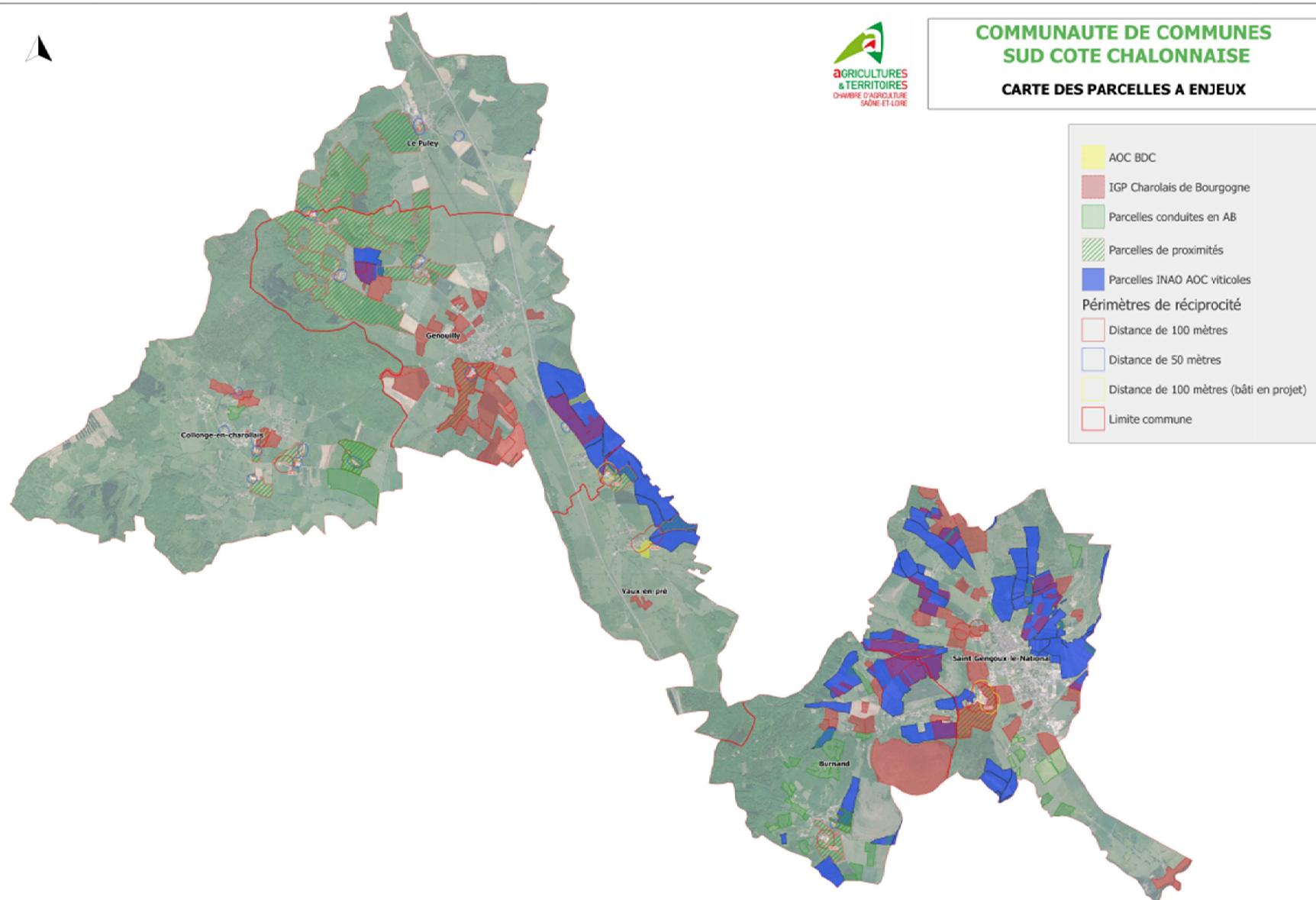
10.4 Au niveau de l'avenir des exploitations

Forces / Opportunités	Faiblesses / Menaces
• Des chefs d'entreprise agricole plutôt jeunes sur certaines communes (Collonge-en-Charollais, Genouilly, Saint-Gengoux-le-National)... • Un territoire suffisamment attractif pour faire installer de nouveaux agriculteurs... • Des successions assurées pour les agriculteurs partant à la retraite ; • Des chefs d'entreprise agricole optimistes pour leur activité, notamment à Saint-Gengoux-le-National...	• Cependant, des agriculteurs assez âgés sur d'autres (Le Puley, Vaux-en-Pré) ; • Même si cela ne suffit pas à compenser les arrêts d'activité ; • Mais contrebalancé par l'inquiétude de certains agriculteurs sur Genouilly et Vaux-en-Pré.

BILAN DU DIAGNOSTIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE

CARTE DES PARCELLES A ENJEUX



Source: Données Chambre d'Agriculture 71, INAO 2018, BD ORTHO IGN PARIS 2017, BD TOPO IGN PARIS 2016 - reproduction interdite - Licence APCA

Annexes

Annexe 1 - Liste des abréviations

- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- Ha : Hectare
- ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
- IGP : Indication Géographique Protégée
- INAO : Institut National de l'Origine et de la qualité
- INSEE : Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques
- MAE : Mesures Agro-Environnementales
- PAC : Politique Agricole Commune
- RGA : Recensement Général Agricole
- RSD : Règlement Sanitaire Départemental
- SAU : Surface Agricole Utile
- SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- SIG : Système d'Information Géographique
- TGV : Train à Grande Vitesse
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Annexe 2 - Sources

- AOC Bœuf de Charolles (site internet)
- AOC Fromage Charolais (site internet)
- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire (base de données diverses, tables SIG)
- Direction Départementale des Territoires (tables SIG)
- Enquêtes de terrain
- Géoportail (site internet)
- Google Maps / Google Street View (sites internet)
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (site internet)
- Institut national de l'information géographique et forestière (tables SIG)
- Open data du gouvernement (site internet)
- Inventaire National du Patrimoine Naturel (site internet)
- Ministère de l'agriculture (site internet)
- Remonter le temps (site internet)
- Recensement Général Agricole de 2010 (base de données)
- IGP de Bourgogne (site internet)
- Institut national de l'origine et de la qualité (site internet)

Annexe 3 - Les AOC viticoles par commune

Appellation	Communes concernées
Bourgogne aligoté	Burnand Genouilly Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Bourgogne blancs	Burnand Genouilly Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Bourgogne Côte Chalonnaise	Genouilly Vaux-en-Pré
Bourgogne mousseux	Burnand Genouilly Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Bourgogne Passe-tout-grains	Burnand Genouilly Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Bourgogne rouges et rosés	Burnand Genouilly Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Coteaux Bourguignons	Burnand Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Crémant de Bourgogne	Burnand Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Fine de Bourgogne	Burnand Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré
Mâcon	Burnand Saint-Gengoux-le-National
Mâcon Saint-Gengoux-le-National	Burnand Saint-Gengoux-le-National
Mâcon Villages	Burnand Saint-Gengoux-le-National
Marc de Bourgogne	Burnand Saint-Gengoux-le-National Vaux-en-Pré

Annexe 4 - Questionnaire



Questionnaire à rapporter lors de la réunion **sur votre commune**
où à envoyer à Christophe GUILLON
Chambre d'Agriculture - Service Territoires
CS 70610 - 71010 MACON Cedex

01/07/2018

Merci d'avance pour votre implication et votre collaboration !

ETUDE AGRICOLE PREALABLE (2018) Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

L'exploitation

SIREN Détenanteur

SIRET n° pacage

Code APE

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Productions

La main d'oeuvre

Unités MO : (dont salariés :)

NOM Prénom	Né(e) le	Double activité ?	Quelle activité ?
.....		Oui, Temps passé :	
.....		Oui, Temps passé :	
.....		Oui, Temps passé :	

Activités de diversification actuelles ou à venir : Vente Directe, Chambre d'Hôtes, Camping à la Ferme ?

.....

.....

Surface de l'exploitation

S.A.U. totale :ha dont Surfaces en prairies :ha
Surfaces en terres labourables :ha
Surfaces en vignes :ha
dont surfaces irriguées :ha
dont surfaces drainées :ha
Autres surfaces :ha

Le cheptel

Espèces détenues :		Cessation EDE :	
Vaches laitières		Volume de lait :	
Vaches allaitantes		Bovins à l'engrais :	
Brebis			
Chèvres			
Volailles	Type :	Nb de bandes simultanées :	Nb animaux max/bande :
	Type :	Nb de bandes simultanées :	Nb animaux max/bande :
	Type :	Nb de bandes simultanées :	Nb animaux max/bande :
Porcs	Nb truies :	Nb places engt :	Nb bandes / an :
Autres			

Tournez la page SVP

page 1/2

ANNEXES

Si vous êtes éleveur, de quel régime dépend votre exploitation ?

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement (100 mètres)
☐ Règlement Sanitaire Départemental (50 mètres)

La structure d'exploitation

Les bâtiments

Vos bâtiments sont-ils ? ☐ anciens peu fonctionnels ☐ mise aux normes en cours
☐ anciens aménagés ☐ récents et fonctionnels

Si vous avez d'anciens bâtiments agricoles, ont-ils un intérêt architectural, patrimonial (en pierres) et sont-ils susceptibles de changer de destination à l'avenir ? oui ☐ non ☐

Projets éventuels

Avez-vous des projets bâtiments au sein de l'exploitation pour les années à venir ?.....

Avez-vous déjà rencontré un problème pour une demande de construction ?.....

Produisez-vous de l'énergie « renouvelable », si oui de quel type?.....

Si non, cette production vous intéresse-t-elle, laquelle en particulier?.....

Projets collectifs

Faites-vous partie d'une CUMA ? Si oui, laquelle ?.....

Pour quel type de matériel ?.....

Effluents - Engrais

Avez-vous un plan d'épandage ? oui ☐ non ☐

Disposez-vous d'une marge en matière de surfaces épandables ? oui ☐ non ☐

Avez-vous un plan de fumure ? oui ☐ non ☐

Si vous êtes éleveur, faites-vous du compost ? oui ☐ non ☐

Particularités / Contrats

Etes-vous en Agriculture Biologique ou en phase de conversion à l'AB ? oui ☐ non ☐

Avez-vous un projet de conversion en réflexion ? oui ☐ non ☐

Avez-vous un contrat type MAE ? oui ☐ non ☐

Produisez-vous sous AOC ? oui ☐ non ☐ Si oui, laquelle :.....

Evolution et succession

Quel est ou sera l'évolution de votre exploitation dans les 5-10 ans à venir ? :

- ☐ développement ☐ croisière ☐ cessation progressive

Si le chef d'exploitation à plus de 55 ans, sa succession est-elle connue ? ☐ oui ☐ non

Si oui, qui ? : ☐ conjoint ☐ descendant famille ☐ hors cadre familial

Votre exploitation et l'urbanisation

Environnement et relations

Connaissez-vous ou avez-vous connu des soucis de voisinage? ☐ oui ☐ non

Si oui, de quels types ?.....

Avez-vous des problèmes de circulation agricole sur la commune? ☐ oui ☐ non

Si oui, de quels types ?.....

Avez-vous des remarques, des commentaires, des attentes ?

.....

page 2/2

Date : Signature

